



# Bilan du contrat de rivière « Buëch vivant, Buëch à vivre »

---

## Evaluation du fonctionnement de la procédure

Rapport de bilan - évaluation provisoire

Contrechamp

septembre 2018

**contre**  
**champ**

# SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| <b>1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE .....</b>   | <b>4</b>  |
| 1.1. LES OUTILS MIS EN ŒUVRE .....   | 6         |
| 1.2. L'HISTORIQUE DU CONTRAT .....   | 7         |
| 1.2.1. <i>Années 1990 : des crues qui mobilisent le territoire à s'engager dans une démarche Leader II .....</i>                               | <i>9</i>  |
| 1.2.2. <i>Début 2000 : le territoire s'engage dans une démarche de contrat de rivière .....</i>  | <i>9</i>  |
| 1.2.3. <i>Entre 2003 et 2008 : une période d'élaboration marquée par une amélioration de la connaissance et une évolution du SMIGIBA .....</i> | <i>10</i> |
| 1.2.4. <i>2008 – 2012 : une première moitié de contrat très active .....</i>   | <i>11</i> |
| 1.2.5. <i>2012 – 2015 : des chantiers d'ampleur et un rapprochement avec la Méouge .....</i>   | <i>12</i> |
| 1.2.6. <i>2015-2017 : un avenant permettant de finaliser des actions en cours et d'investir de nouveaux chantiers</i>                          | <i>13</i> |
| <b>2. BILAN TECHNICO-FINANCIER DU CONTRAT ET EVALUATION PAR VOLET .....</b>  | <b>14</b> |
| 2.1. BILAN GLOBAL .....  | 14        |
| 2.2. VOLET A : MAINTENIR LA QUALITE DES EAUX .....   | 17        |
| 2.2.1. <i>Rappel du bilan technico-financier .....</i>   | <i>17</i> |
| 2.2.2. <i>Points de vue des acteurs .....</i>  | <i>18</i> |
| 2.2.3. <i>Analyse évaluative.....</i>  | <i>19</i> |
| 2.3. VOLET B .....   | 20        |
| 2.4. VOLET B1 : PRESERVER LE MILIEU PAR UNE GESTION .....  | 20        |
| 2.4.1. <i>Rappel du bilan technico-financier .....</i>   | <i>20</i> |
| 2.4.2. <i>Points de vue des acteurs .....</i>  | <i>21</i> |
| 2.4.3. <i>Analyse évaluative.....</i>  | <i>22</i> |
| 2.5. VOLET B2 : GARANTIR LA PROTECTION CONTRE LES CRUES .....  | 23        |
| 2.5.1. <i>Rappel du bilan technico-financier .....</i>   | <i>23</i> |
| 2.5.2. <i>Points de vue des acteurs .....</i>  | <i>23</i> |
| 2.5.3. <i>Analyse évaluative.....</i>  | <i>25</i> |
| 2.6. VOLET B3 : ASSURER LE PARTAGE EQUILIBRE DE LA RESSOURCE .....   | 27        |
| 2.6.1. <i>Rappel du bilan technico-financier .....</i>   | <i>27</i> |
| 2.6.2. <i>Points de vue des acteurs .....</i>  | <i>27</i> |
| 2.6.3. <i>Analyse évaluative.....</i>  | <i>28</i> |
| <b>3. EVALUATION DU FONCTIONNEMENT DE LA PROCEDURE .....</b>   | <b>29</b> |
| 3.1. RAPPEL DU BILAN TECHNICO-FINANCIER VOLET C .....  | 29        |
| 3.2. ANIMATION .....   | 29        |
| 3.2.1. <i>Rappel du bilan technique .....</i>  | <i>29</i> |
| 3.2.2. <i>Points de vue des acteurs .....</i>  | <i>30</i> |
| 3.2.3. <i>Analyse évaluative.....</i>  | <i>31</i> |
| 3.3. PORTAGE .....   | 32        |
| 3.3.1. <i>Portage administratif .....</i>  | <i>32</i> |
| 3.3.2. <i>Portage politique .....</i>  | <i>33</i> |
| 3.3.3. <i>Autres missions de la structure .....</i>  | <i>34</i> |
| 3.3.4. <i>Points de vue des acteurs .....</i>  | <i>36</i> |

|        |  |    |
|--------|--|----|
| 3.3.5. | <i>Analyse évaluative</i> .....        | 37 |
| 3.4.   | PILOTAGE .....                         | 38 |
| 3.4.1. | <i>Rappel du bilan technique</i> ..... | 38 |
| 3.4.2. | <i>Points de vue des acteurs</i> ..... | 39 |
| 3.4.3. | <i>Analyse évaluative</i> .....        | 39 |
| 3.5.   | COMMUNICATION / SENSIBILISATION .....  | 40 |
| 3.5.1. | <i>Rappel du bilan technique</i> ..... | 40 |
| 3.5.2. | <i>Points de vue des acteurs</i> ..... | 42 |
| 3.5.3. | <i>Analyse évaluative</i> .....        | 43 |
| 3.6.   | POUR CONCLURE.....                     | 45 |
| 3.7.   | ANNEXES .....                          | 46 |

# 1. Contexte et objectifs de l'étude

L'étude, mise en œuvre d'avril à juillet 2018 portait sur l'évaluation du contrat de rivière « Buëch vivant, Buëch à vivre ».

Cette étude est portée par le SMIGIBA. Sa réalisation a été confiée au bureau d'étude Contrechamp, les bilans techniques et financiers des actions menées étant réalisés en interne par la cellule d'animation du contrat.

## ■ *Une évaluation, pourquoi ?*

L'objectif final de l'étude était de :

- ➔ Comprendre et juger les effets des actions du contrat de rivière,
- ➔ Ecouter les acteurs quant à leur degré de satisfaction de cette démarche territoriale,
- ➔ Evaluer les modalités de portage, d'animation, de concertation mises en œuvre au titre du contrat,
- ➔ Tirer des enseignements et des recommandations pour les suites de la démarche.

## ■ *Le déroulement de l'étude*

Le cahier des charges est bâti autour de trois phases :

1. **Phase 1 : analyse et évaluation du fonctionnement du Contrat de rivière**, avec la mise en œuvre d'outils de recueil d'information et de bilan (analyse bibliographique, entretiens individuels et collectifs),
2. **Phase 2 : évaluation du contrat de rivière et prospectives**, permettant de tirer des enseignements de cette démarche et de son bilan, et de se projeter sur les suites à donner à ce premier contrat.
3. **Phase 3 : Outil de communication**, consistant à partager largement les résultats des bilans et les enseignements de l'étude.

### Phase 1 : Analyse et évaluation du fonctionnement du CR

#### Réunion technique 1 : lancement de l'étude et cadrage

Appropriation des bilans techniques et financiers

Entretiens informateurs privilégiés (X15)

Focus groupes par « mondes » (X4)

Analyse du fonctionnement de la démarche



Rapport intermédiaire : bilan du fonctionnement

### Phase 2 : Evaluation du contrat de rivière et perspectives

#### Réunion technique 2 : présentation bilan et atelier évaluatif

Production des jugements évaluatifs



Rapport d'évaluation et synthèse

#### Réunion technique 3 : validation de l'évaluation

Ateliers prospectifs multi-acteurs

Production de recommandations prospectives



Rapport prospectif et synthèse

#### Comité de Rivière : présentation des recommandations

### Phase 3 : Outil de communication

Production d'un document de communication

## ■ L'association des acteurs à l'étude

L'étude a été proposée de manière à associer les acteurs du bassin versant, investis ou simplement concernés par la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Des entretiens individuels et des réunions partenariales ont ponctué la démarche, permettant d'associer les représentants de l'ensemble des usages concernés et les élus des communes (voir ci-dessous).

### 1.1. Les outils mis en œuvre

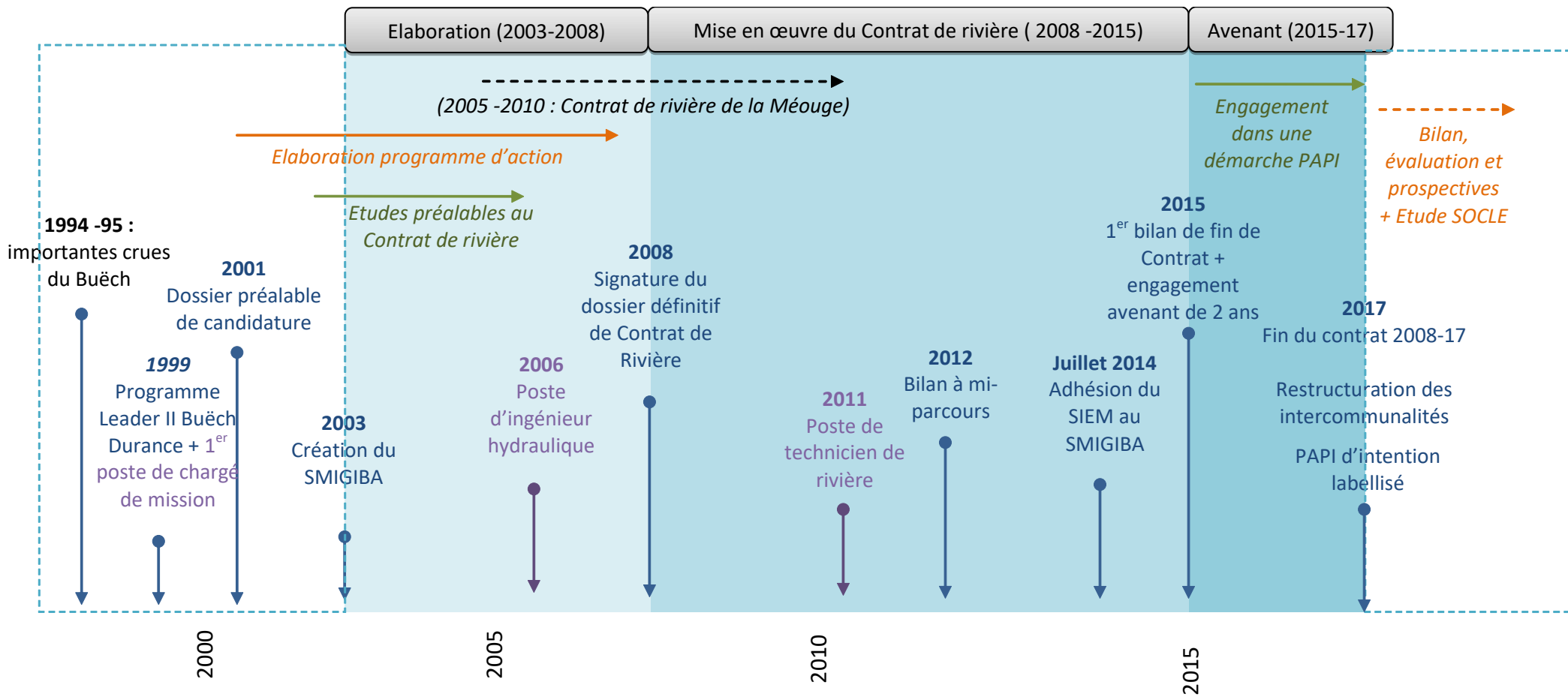
| Etape                                    | Objet   | Nombre de participants et % de participation     | Commentaires   |
|--|---|--|--|
| <b>Focus groupe « monde agricole »</b>   | Recueil des avis concernant la démarche (programmation, actions, travaux et fonctionnement) | 5 participants<br>Taux de participation 28 %     | Etaient invitées 18 personnes représentantes du secteur de l'agriculture (Chambre d'agriculture, SAFER, FDSIGE, agriculteurs) - de différents acteurs économiques du territoire : Transalpes, EDF, Syndicat départemental des carriers - le Département des Hautes Alpes (services ingénierie territoriale et routes).   |
| <b>Focus groupe "environnement"</b>      | Recueil des avis concernant la démarche (programmation, actions, travaux et fonctionnement) | 6 participants.<br>Taux de participation 21 %    | Etaient invitées 29 personnes représentant le secteur du tourisme (offices de tourisme, agence de développement, camping ...), les associations locales et régionales (riverains, digues, environnement, pêche...), les écoles, le Syndicat mixte d'aménagement du Val de Durance, le Parc des Baronnies Provençales, le Pays Sisteronais Buëch, le CEN PACA, le Comité de pilotage du site Natura 2000 « Gorges de la Méouge ». |
| <b>Focus groupe « collectifs » amont</b> | Recueil des avis concernant la démarche (programmation, actions, travaux et fonctionnement) | 9 participants.<br>Taux de participation : 33 %  | Etaient invités les maires ou adjoints respectifs des 24 communes en amont de Serres, les élus du SMIGIBA correspondant à ce territoire, les présidents des Communautés de communes Buëch Dévoluy et Diois, le Département des Hautes Alpes  |
| <b>Focus groupe « collectifs » aval</b>  | Recueil des avis concernant la démarche (programmation, actions, travaux et fonctionnement) | 5 participants.<br>Taux de participation : 12 %. | Etaient invités les maires ou adjoints respectifs de 37 communes en aval de Serres, les élus du SMIGIBA correspondant à ce territoire, les présidents des Communautés de communes Sisteronais Buëch et Baronnies en Drôme Provençale, le Pays Sisteronais Buëch et le Département des Hautes Alpes.  |
| <b>Entretiens individuels</b>            | Rencontre d'une variété d'acteurs clé de la   | 18 personnes                                     | -Cellule d'animation du SMIGIBA<br>-Elus (président et vice-présidents du SMIGBA)  |

|                                 |  |   |   |
|---------------------------------|--|---|---|
|                                 | démarche                                 |   | -partenaires techniques et financiers (Agence de l'eau, Région PACA, Conseil Départemental Drôme et Conseil Départemental Hautes Alpes, DDT Hautes Alpes, AFB, Chambre d'Agriculture) |
| <b>Atelier bilan-évaluation</b> | Co-construction des jugements évaluatifs | 10 personnes représentant le SMIGIBA (élus et techniciens), le Conseil Départemental 05, l'Agence de l'eau RMC, la DDT 05 et l'AFB 05 | Etaient invités l'ensemble des partenaires techniques et financiers du contrat. L'objectif était de co-construire les jugements évaluatifs  |

Au total 53 personnes ont été entendues dans le cadre de ce bilan.

## 1.2. L'historique du contrat

La frise ci-après résume les principales étapes du contrat de rivière



### ***1.2.1. Années 1990 : des crues qui mobilisent le territoire à s'engager dans une démarche Leader II***

Les années 1990 voient l'émergence des établissements publics de coopération intercommunale, à l'initiative de la réalisation de plusieurs études sur la gestion du Buëch. Ces études sont conduites sur des tronçons du cours d'eau, correspondant généralement au périmètre des intercommunalités qui les commandent. Les affluents ne sont pas pris en considération. Faute d'implication locale et de moyens d'animation spécifiques, ces études n'aboutissent qu'à très peu de travaux. Dans le même temps, le district du Haut Buëch, touché par les crues de 1994 et 1995, conduit des opérations ponctuelles de nettoyage et d'entretien du Grand Buëch.

Ces démarches disparates et ponctuelles vont trouver un aboutissement dans le programme européen de développement local LEADER II, engagé sur le Buëch et la Durance. Ce programme a pour objectif d'identifier des axes de développement pour le territoire, parmi lesquels la gestion de l'eau est identifiée comme d'importance. Ce programme couvre alors toute la vallée du Buëch soit 9 communautés de communes. La charge de la thématique « eau » est attribuée à l'époque à la Communauté de Communes du Haut Buëch.

Sur les conseils de l'Agence de l'Eau, de l'ARPE et la DIREN, une mission « Au fil de l'Eau » est mise en œuvre dans le cadre du programme LEADER II Buëch Durance, en 1999. L'objectif est de créer les conditions d'émergence d'un contrat de rivière sur le bassin versant du Buëch et de valoriser la rivière comme élément de la qualité de vie locale. Un poste d'animation est créé en 1999 et occupé par Eric Burlet.

En parallèle, le territoire voisin de la Méouge mène également une réflexion en vue de la mise en place d'une démarche de gestion de l'eau : les élus du territoire s'engagent au travers d'une « Charte d'entretien de la Méouge » dès 1996 et un dossier préalable de candidature pour un Contrat de Rivière est constitué en juin 1999.

### ***1.2.2. Début 2000 : le territoire s'engage dans une démarche de contrat de rivière***

S'en suit un travail important de porter à connaissance et de conviction exercée par Eric Burlet et ses élus pour convaincre du bien-fondé de mettre en place un contrat de rivière sur le territoire. A l'époque cet outil est encore peu connu et un travail de sensibilisation est nécessaire. Une journée de visite du territoire (des sources jusqu'à la confluence avec la Durance) est notamment organisée par Eric Burlet pour faire voir aux élus de l'époque les enjeux du bassin. Des intervenants extérieurs font également part de leur retour d'expérience à cette occasion.

En janvier 2001, le dossier préalable de candidature pour un contrat de rivière Buëch et affluents reçoit un avis favorable de la Commission Nationale des Contrats de rivière et de baie. La même année, les élections municipales engendrent un fort renouvellement d'élus et un travail de sensibilisation aux enjeux du bassin versant est à nouveau nécessaire.

En 2002, plusieurs crues causent des dégâts sur le territoire ce qui ralentit en partie l'élaboration de la démarche. En 2003, l'année de sécheresse contribue à faire identifier la gestion quantitative de la ressource en eau comme une thématique importante sur le territoire.

En février 2003, le Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents, le SMIGIBA, dédié à la préparation du dossier définitif du contrat, est institué par arrêté interpréfectoral.

De son côté, le territoire de la Méouge s'est également organisé pour la gestion de l'eau sur son territoire avec la création en 2002 du Syndicat Intercommunautaire d'Entretien de la Méouge (SIEM).

### ***1.2.3. Entre 2003 et 2008 : une période d'élaboration marquée par une amélioration de la connaissance et une évolution du SMIGIBA***

Le syndicat s'engage alors dans la réalisation d'études complémentaires préalables au contrat de rivière :

- « programme de gestion du Grand Buëch et de ses Affluents », IRAP, pour le compte du District du Haut Buëch, 2001;
- « études du transport solide du Petit Buëch et du Buëch aval », SOGREAH, pour le compte de la DDE 05, 2001/2002;
- « études des zones inondables du Buëch dans les secteurs urbanisés », SIEE et HYDRETTUES, pour le compte de la DDE 05, 2002;
- « schémas directeurs d'assainissement des collectivités », SIEE, H2GEAU, SERET, EPT'EAU, 2002 / 2007 pour le compte des collectivités locales;
- « schémas de gestion hydraulique du Petit Buëch, du Buëch aval et de leurs affluents », SIEE-ENVÉO pour le compte du SMIGIBA, 2006;
- « plan de gestion des milieux aquatiques du Buëch et de ses affluents », Maison Régionale de l'Eau-Université de Provence-Conseil Supérieur de la Pêche, pour le compte du SMIGIBA, 2006;
- « plan de gestion patrimoniale du Buëch et de ses Affluents », CEEP pour le compte du SMIGIBA, 2006.

En parallèle, les élus du SMIGIBA décident de se porter candidats pour porter la démarche Natura 2000 sur leur territoire (Buëch et Marais de Manteyer), voyant dans ce dispositif un outil de plus pour intervenir pour la protection du cours d'eau et des milieux aquatiques.

Dès cette période d'élaboration, Eric Burlet intervient également sur le territoire voisin de la Méouge dans le cadre d'une mise à disposition réciproque du personnel. Sur ce territoire un contrat de rivière a été signé en avril 2005. Eric Burlet y est notamment en charge de projets d'assainissement. Il intervient également en assistance du SIDRESO sur le dossier de contrat de rivière Eygues/Aygues (notamment avec un accompagnement des études préalables et de l'élaboration du dossier définitif).

En juillet 2006, le choix est fait de créer un poste supplémentaire d'ingénieur hydraulique pour accompagner le travail d'Eric Burlet. Joëlle Noguer est recrutée sur ce poste. La gestion du profil en long du Buëch et donc de la problématique du transport solide est considérée comme un axe prioritaire et les élus souhaitent développer une approche patrimoniale de ce sujet.

Fin 2006, les études complémentaires du contrat de rivière arrivent à leur terme. Quelques retards dans les rendus d'études ont contraint à repousser la soumission du dossier au comité d'agrément. En février 2007, un poste de chargé de mission pour la mise en œuvre des documents d'objectifs et l'animation des sites Natura 2000 « Le Buëch » et « Marais de Manteyer » est créé. Il est occupé par Emilie Barthe.

Des réflexions s'engagent également pour envisager une rétrocession du Domaine Public Fluvial au SMIGIBA. Finalement, les discussions n'aboutissent à aucun changement. En juin 2007, les compétences du SMIGIBA évoluent : simple syndicat d'études à sa création, celui-ci est désormais en charge de l'entretien de la végétation du lit et des berges des cours d'eau du bassin versant, de la gestion du transport solide, de la gestion de la ressource en eau, de la gestion écologique et du suivi des milieux aquatiques.

#### ***1.2.4. 2008 - 2012 : une première moitié de contrat très active***

En septembre 2008, le dossier définitif du contrat de rivière est signé par les élus du SMIGIBA et les différents partenaires du territoire. Il est signé pour 7 ans et se décline en 64 actions pour un montant global de 18,2 M€. Six grands volets d'actions permettent de couvrir l'ensemble des objectifs pour le territoire : qualité de l'eau, préservation du milieu, protection contre les crues, partage de la ressource, animation du contrat et communication. Le volet B2 représente alors quasiment la moitié (47,5 %) des montants prévisionnels. La préservation de la qualité de l'eau représente également une part importante avec 32,6 % des montants prévisionnels.

Les sécheresses importantes connues sur le territoire en 2007 et 2008 augmentent la sensibilisation des élus à l'enjeu de gestion quantitative sur le territoire.

Dès 2008, l'équipe d'animation accompagne la réalisation ou la réflexion autour de premières actions du contrat : accompagnement de stations d'épuration, campagne d'arrachage et de prospection des espèces envahissantes, études biologiques des adoux, lancement d'une DIG pour le programme de restauration de la ripisylve, accompagnement de la réflexion sur la franchissabilité du seuil de Savoyons, premières animations dans les écoles du territoire...

Le SMIGIBA lance également rapidement des réflexions sur deux problématiques d'ampleur :

- le curage des alluvions à la confluence Buëch Durance avec une étude des modalités de curage finalisée à la fin de l'été 2008, et plusieurs réunions sur l'évaluation de l'impact environnemental du projet.
- l'amélioration de la gestion de la ressource avec une première étude portée par la Société du Canal de Provence pour la proposition de scénario d'amélioration.

Cette période de mise en œuvre est également marquée par un changement (arrivée de Carolyne Vassas sur le poste d'ingénieur hydraulique en 2008 jusqu'en 2012) et un élargissement de l'équipe d'animation : une secrétaire comptable, Amelie Bellet puis Cindy Chaix, est recrutée en septembre 2009 et un technicien de rivière, Cyril Ruhl rejoint l'équipe en juillet 2011.

La mise en œuvre se poursuit entre 2010 et 2013 par de nombreuses actions : les travaux sur les stations dépuración se poursuivent, un observatoire de la qualité de l'eau est mis en place par le Conseil Départemental 05. Le syndicat s'investit également dans la réalisation de diagnostics de digues et dans l'organisation de travaux de traitement des iscles et de restauration des adoux.

Cette période est également marquée par le suivi des travaux de protection du pipeline par Transalpes et l'important chantier de création du piège à gravier de Sisteron sous maîtrise d'ouvrage d'EDF. Par ailleurs, des études et diagnostics sont notamment menés sur l'élargissement du lit et le confortement de la digue de la Blaisance ainsi que sur le renforcement de la digue de Saint-Julien-en-Beauchêne.

En matière de gestion quantitative, le SMIGIBA réalise l'étude des Débits Minimum Biologiques en 2011 à la suite de laquelle a découlé l'étude volumes prélevables portée par l'Agence de l'eau en 2012.

### **1.2.5. 2012 - 2015 : des chantiers d'ampleur et un rapprochement avec la Méouge**

En 2012, le contrat arrive à mi-parcours et un bilan est réalisé en interne. Il est présenté le 2 juillet 2012 en commission d'agrément du comité de bassin. Un avis favorable est rendu. Plusieurs préconisations en ressortent :

- les opérations de protection contre les crues devront intégrer les résultats du plan de gestion des alluvions.
- le SMIGIBA doit considérer avec attention la suite de l'étude des volumes prélevables, veiller à ce que les acteurs locaux soient impliqués dans les phases de définition des règles de gestion et de répartition, renforcer son partenariat avec les acteurs agricoles, sensibiliser les élus.

Dans la foulée de ce bilan, un poste de direction est créé au sein du SMIGIBA. Carolynne Vassas, occupant le poste d'ingénieur hydraulique depuis 2008) prend alors la fonction de directrice. Antoine Gourhand prend la suite de Joëlle Noguer en 2012 et en 2013 Hélène Sciamma reprend le poste de secrétaire comptable.

A cette période, des discussions s'engagent également avec le SIEM (Syndicat Intercommunautaire d'Entretien de la Méouge) pour envisager un rapprochement des structures. Le SIEM a porté de 2005 à 2010 un contrat de rivière sur son territoire (16 communes). Mais du fait de sa petitesse, il envisage dès son étude bilan (réalisée en 2012) une fusion avec le SMIGIBA. Ce scénario présente également l'intérêt de pouvoir disposer d'une structure à une échelle cohérente de bassin versant.

En 2012, les syndicats SMIGIBA et SIEM recrutent un cabinet d'avocat pour se faire accompagner juridiquement sur les différentes procédures d'union des deux structures. L'objectif étant d'avoir une seule structure de gestion sur la vallée du Buëch pour une cohérence de gestion globale et pour diminuer les coûts de fonctionnement. Parmi les scénarii proposés, les élus ont retenu la démarche d'adhésion du SIEM au SMIGIBA entraînant sa dissolution automatiquement. Le SMIGIBA récupère pour partie le poste de comptable du SIEM occupé par Géraldine Barrere (6h par semaine).

Ce faisant, la mise en œuvre des actions du contrat de rivière se poursuit avec notamment l'entretien/restauration de la végétation des berges et du lit à l'échelle du bassin versant, les travaux de scarification et essartement des iscles et le curage annuel du piège à gravier de Sisteron. Le SMIGIBA accompagne également techniquement plusieurs communes dans le cadre de projets de restauration de la franchissabilité des seuils et dans le cadre de restauration d'un tronçon de digue en génie végétal. Il s'investit également dans les suivis écologiques avec le comptage des frayères dans les adoux, le suivi des écrevisses à pieds blancs, le suivi thermique et le suivi des débits. En termes de communication, les animations auprès des scolaires se poursuivent.

Par ailleurs, le SMIGIBA se lance dans des chantiers et projets d'ampleur : en 2013, un important chantier de lutte contre la Rénouée du Japon est engagé employant une méthode de concassage et de bâchage des matériaux déblayés / excavés. La même année, le bureau d'étude Hydrétudes rend un rapport sur plan de gestion des alluvions du Buëch et de ses affluents qui intègre des recommandations sur l'« espace de mobilité » du Buëch et la définition des secteurs prioritaires pour réaliser des interventions. Une large concertation auprès des acteurs locaux est lancée. Le principe est de définir une enveloppe maximale (vallée alluviale), une enveloppe rivière excluant les enjeux principaux (routes, villages, voie SNCF) de la zone de divagation et une enveloppe concertée s'appuyant sur le tracé rivière et sur les observations qui remonteront par les différents participants à la concertation. Un prestataire, DialTer, est missionné pour accompagner cette concertation. Mais en pratique, celle-ci se révèle difficile tant la définition du tracé de l'espace de mobilité et ses implications sont floues : dimension réglementaire ou non, conditions de protection des berges exposées, cas spécifique des digues agricoles... Le projet est donc suspendu.

### **1.2.6. 2015-2017 : un avenant permettant de finaliser des actions en cours et d'investir de nouveaux chantiers**

En 2015, le contrat de rivière arrive à échéance et un bilan technique et financier est réalisé en interne. Au total, plus de 23,7 M€ ont été engagés en tenant compte des actions sous maîtrise d'ouvrage d'EDF et TOTAL.

Compte tenu des études en cours (étude des volumes prélevables, ainsi que les études de définition d'un plan de gestion des alluvions - étude de l'espace de mobilité incluse), il est envisagé de réaliser un avenant au contrat afin d'intégrer les opérations découlant de ces études qui demanderont un important travail d'animation. Par ailleurs, de nombreuses actions du contrat de rivière n'ont pu être engagées totalement, (notamment celles inscrites dans le Volet B2 : Protection contre les inondations). De plus, le SMIGIBA a intégré le territoire du sous-bassin de la Méouge depuis le 15 Juillet 2014, ce qui nécessite de pouvoir intégrer les particularités de ce secteur dans l'action globale du syndicat, sans augmentation de personnel technique.

Avec l'aval des partenaires financiers du contrat de rivière, un avenant est donc signé pour la période de Novembre 2015 à Novembre 2017. Il se compose de 40 actions et représente un montant de 6,44 M€ dont 5,6M€ assurent la continuité du contrat de rivière.

Sur cette période, de nouvelles actions peuvent alors être mises en place : dans le cadre de l'élaboration du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), le SMIGIBA installe au cours de l'été 2015, 4 stations temporaires de mesures des débits d'étiage en partenariat avec les services de la DDT05, de l'ONEMA et du département 05. Le SMIGIBA s'implique également dans les comités techniques avec EDF en faveur de travaux de curage de la retenue de St Sauveur à Serres et de recharge en aval du barrage par une thèse financée par EDF et l'AFB. Les travaux se terminent fin 2016 et donnent lieu à un retour d'expérience à l'échelle internationale.

En 2015, le SMIGIBA récupère l'animation du site Natura 2000 du Dévoluy Durbon Charance Champsaur. Fin 2015, le SMIGIBA est également désigné structure animatrice des sites Natura 2000 de Céuze, Montagne d'Aujourd, Pic de Crigne, Montagne de Saint Genis et du Bec de Crigne. Deux postes d'ingénieur Natura 2000 sont créés consécutivement. Ils sont occupés par Eric Hustache et Adeline Bizart.

En 2017, le territoire connaît un important changement avec la restructuration des intercommunalités. Ainsi, de 9 communautés de Communes, le territoire du SMIGIBA passe à 4 EPCI.

Au-delà des actions inscrites au contrat de rivière, le SMIGIBA s'implique fortement autour de la problématique GEMAPI : en tant que membre de la mission d'appui GEMAPI, dans le cadre de réunions régionales, au niveau du bassin de la Durance qui dans le cadre de la SLGRI Durance (Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation).

Face à la nécessité de se munir d'un outil permettant d'entreprendre les actions de lutte contre les inondations, en décembre 2015, les élus du SMIGIBA s'engagent en faveur de l'élaboration d'un PAPI expérimental et valident la création d'un poste d'ingénieur hydraulique, occupé depuis 2016 par Jocelyne Prouteau - Hoffmann. Le PAPI d'intention est labellisé en juillet 2017 pour une mise en œuvre de 3 ans à partir du 31/05/2018

A l'approche de la fin de l'avenant, le SMIGIBA réalise les bilans techniques et financiers de cette période et missionne un prestataire pour réaliser l'évaluation du fonctionnement de la procédure dans le courant de l'année 2018. En parallèle, le syndicat s'investit dans une étude SOCLE afin d'organiser la mise en œuvre des compétences GEMAPI et hors GEMAPI et la révision de ses statuts.

## 2. Bilan technico-financier du contrat et évaluation par volet

### 2.1. Bilan global

Observons d'abord les bilans en termes financiers et en termes de nombre d'actions engagées du contrat de rivière :

#### 👉 En montant :

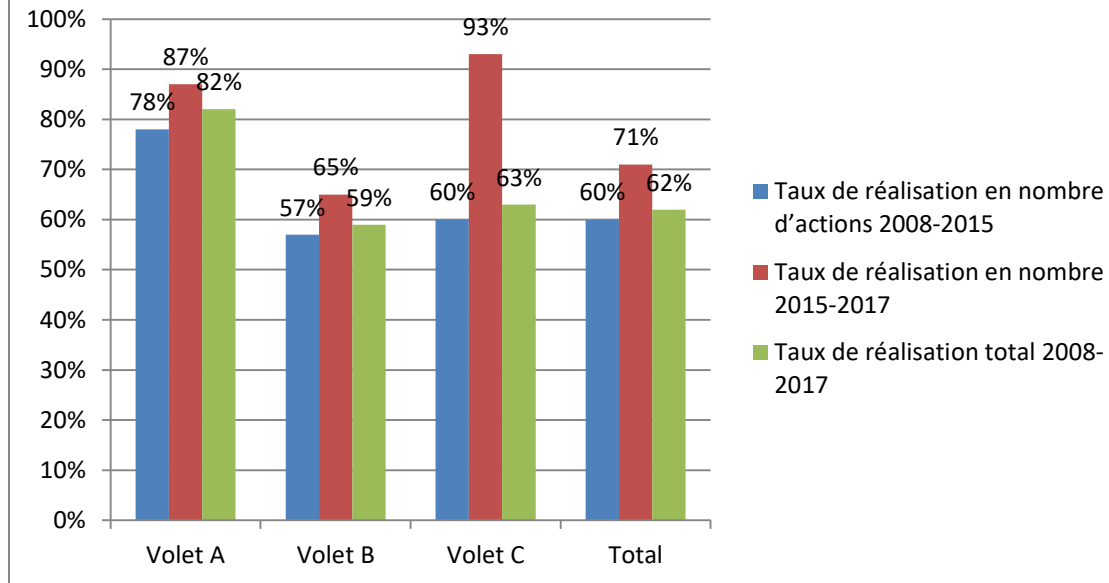
**Le bilan financier total sur la période du contrat de rivière entre 2008-2017 s'élève à 26,65 M€**, ce qui représente un **taux de réalisation proche de 115 %** par rapport à l'estimatif financier prévisionnel. **L'autofinancement global s'élève à 72 %**, à cause des actions sous maîtrise d'ouvrage autre que le SMIGIBA (notamment EDF et Transaples). Le montant total des actions **sous maîtrise d'ouvrage du SMIGIBA s'élève à 3,74 M€ dont 75 % de subventions pour le volet B et 70 % pour le volet C.**

#### 👉 En nombre d'actions :

|              | Nombre d'actions inscrites au contrat de rivière 2008-2015 | Taux de réalisation en nombre d'actions 2008-2015 | Nombre d'actions inscrites l'avenant 2015-2017 | Taux de réalisation en nombre 2015-2017 | Nombre d'actions inscrites 2008-2017 | Taux de réalisation total 2008-2017 |
|--------------|--|---|--|---|--------------------------------------|-------------------------------------|
| Volet A      | 8  | 78 %  | 3  | 87 %                                    | 9                                    | 82 %                                |
| Volet B      | 46   | 57 %  | 32   | 65 %                                    | 54                                   | 59 %                                |
| Volet C      | 10   | 60 %  | 7  | 93 %                                    | 12                                   | 63 %                                |
| <b>Total</b> | <b>64</b>  | <b>60 %</b>                                       | <b>42</b>                                      | <b>71 %</b>                             | <b>75</b>                            | <b>62 %</b>                         |

Ces chiffres sont synthétisés dans le graphique ci-dessous :

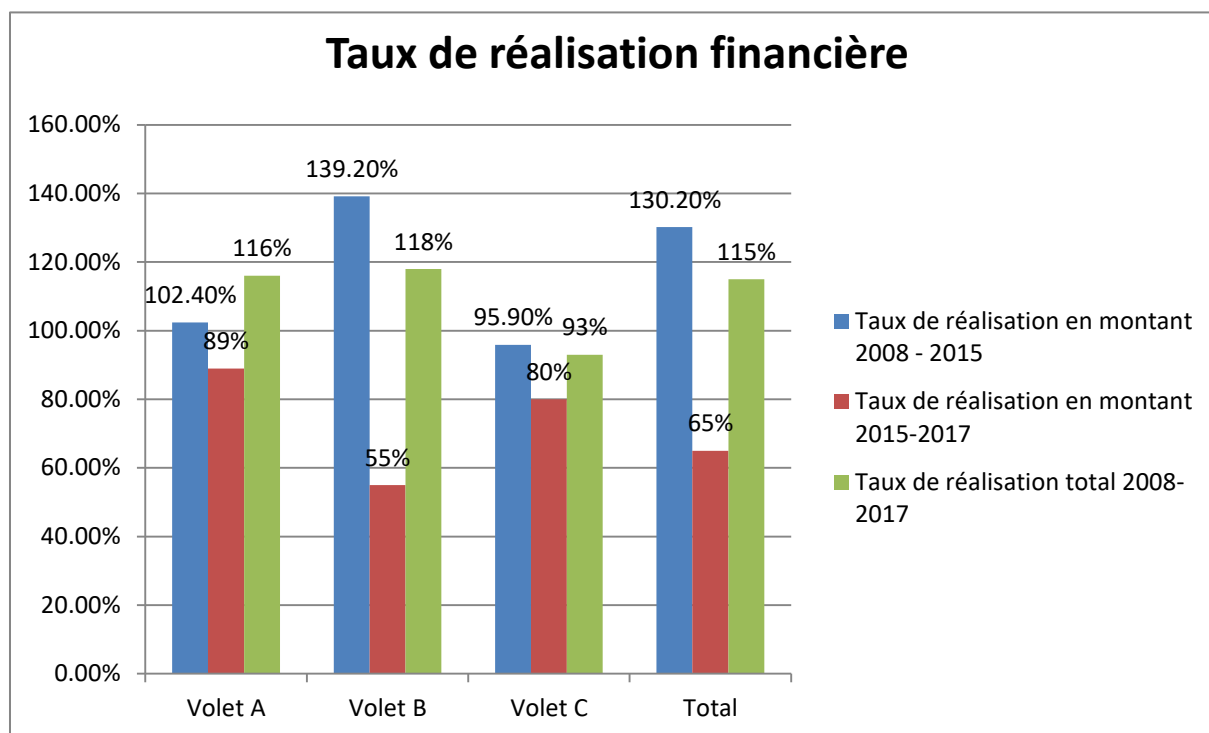
## Taux d'engagement technique des actions



Le tableau ci-dessous expose les chiffres plus précis, par volets et par sous-objectif d'action :

|              | Montant inscrit au contrat de rivière 2008-2015 | Montant dépensé 2008-2015 | Taux de réalisation en montant 2008 - 2015 | Montant inscrit à l'avenant 2015-2017 | Montant dépensé 2015-2017 | Taux de réalisation en montant 2015-2017 | Taux de réalisation total 2008-2017 |
|--------------|---|---------------------------|--|---------------------------------------|---------------------------|--|-------------------------------------|
| Volet A      | 6 049 400                                       | 6 196 804                 | 102.4 %                                    | 1 542 400                             | 1 368 000                 | 89 %                                     | 116 %                               |
| Volet B      | 11 008 600                                      | 15 326 000                | 139,2 %                                    | 4 315 000                             | 2 370 700                 | 55 %                                     | 118 %                               |
| Volet C      | 1 143 000                                       | 1 096 105                 | 95.9%                                      | 586 500                               | 469 200                   | 80 %                                     | 93 %                                |
| <b>Total</b> | <b>18 201 000</b>                               | <b>23 704 000</b>         | <b>130,2%</b>                              | <b>6 440 000</b>                      | <b>4 200 000</b>          | <b>65 %</b>                              | <b>115 %</b>                        |

Ces chiffres sont synthétisés dans le graphique ci-dessous :



Pour les actions qui relèvent du volet B2, prévention des inondations, des lois et décrets sont parus avant la signature du contrat de rivière pour réglementer les ouvrages hydrauliques intéressant la sécurité publique et notamment les digues. Après la signature, de nouveaux décrets ont modifié le contenu des diagnostics. Par conséquent, le coût des diagnostics d'ouvrages initialement projetés a considérablement augmenté.

Pour les actions concernant les milieux, et plus précisément les actions de lutte contre les espèces invasives, les montants ont fortement évolué en raison de la découverte de nombreux massifs non inventoriés lors de la signature du contrat et également de l'évolution des techniques d'éradication.

Dans la mise en œuvre de l'action B3.2 concernant la mise en place d'un réseau de mesures des débits, il a été omis la maintenance du matériel de jaugeage (en cas de panne...), le temps de travail nécessaire au tarage des stations et la validation des données brutes issues des enregistrements. L'ensemble de ces tâches entraîne un achat de matériel complémentaire et une charge de travail qui n'avaient pas été anticipés lors de l'élaboration de cette action.

Par ailleurs, un observatoire de la dynamique fluviale et des milieux aquatiques du Buëch était initialement prévu. A la réflexion, il est apparu que le contenu de cet observatoire était très ambitieux, notamment sur les suivis à mettre en œuvre (suivis physique et biologique), et que les moyens financiers projetés étaient sous estimés. Cette action s'est alors transformée en une étude pour l'élaboration d'un plan de gestion des alluvions qui n'avait pas été prévue au contrat de rivière et qui est une des prescriptions du SDAGE approuvé en 2010. Le SMIGIBA a investi dans l'achat de matériel pour les levés topographiques pour suivre les travaux (ce qui lui permet de réaliser le suivi topographique en interne).

D'une manière générale, l'estimation financière des actions lors de l'élaboration du contrat de rivière est assez difficile à réaliser puisqu'en 7 années, il est difficile de prévoir l'évolution des coûts des matériaux employés, des milieux et les imprévus liés aux crues par exemple. Par ailleurs, les montants financiers projetés ont été sous estimés en raison de l'évolution de la législation et de l'évolution des politiques des partenaires financiers.

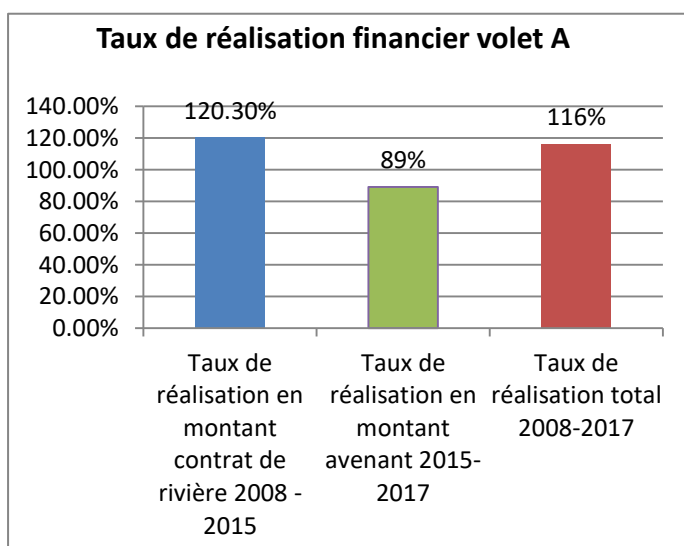
De plus, il est important de prévoir pour les actions futures, les coûts de fonctionnement, d'entretien ou de maintenance associés à un investissement ponctuel.

L'augmentation des outils techniques, des études à suivre, des relevés à réaliser ou des contraintes administratives ont conduit à étoffer l'équipe technique du syndicat induisant une augmentation de la charge salariale mais la possibilité d'études en régie.

### 👉 Ce que nous retenons :

- 👉 Le bilan de ce contrat de rivière est positif, avec un taux de réalisation total de 62% des actions et de 115% des montants financiers prévus.
- 👉 Ce contrat prévoyait un programme d'actions ambitieux répondant à la variété des enjeux sur le territoire (problématiques de qualité, de quantité, d'entretien et de lutte contre les inondations) sur la base de diagnostics avérés (études réalisées pendant la période d'élaboration). Il a notamment identifié l'enjeu de la gestion de la ressource comme une priorité pour le bassin.
- 👉 Il a engagé une maîtrise d'ouvrage variée, montrant la mobilisation des acteurs locaux en faveur de la gestion de l'eau ou de la protection des enjeux à l'échelle du bassin versant. Des actions d'ampleur représentant des montants financiers importants ont été menées par EDF et Trans'alpes et représentent une part importante des dépenses du contrat.
- 👉 Le contrat de rivière a été signé pour sept ans puis prolongé dans le cadre d'un avenant pour deux années supplémentaires. On observe de meilleurs taux de réalisation sur la période de l'avenant montrant l'importance de cette prolongation pour la réalisation / finalisation des actions et le bienfondé d'une programmation sur de plus petites périodes.
- 👉 Les actions non réalisées sont liées à plusieurs difficultés rencontrées dans la mise en œuvre. En premier lieu, le désengagement financier de l'Etat dès la fin de l'année 2008 dans le volet B2, les difficultés de trésorerie du SMIGIBA ayant engendré certains retards dans la réalisation des actions (dus à la nécessité pour le syndicat de contracter des prêts), et l'évolution de la réglementation concernant la sureté des ouvrages ayant conduit à un sous-dimensionnement financier des actions du volet B2.2

## 2.2. Volet A : Maintenir la qualité des eaux



### 2.2.1. Rappel du bilan technico-financier

Pour le volet assainissement, les montants engagés entre 2008 et 2015 s'élevaient à 6,20 M°€ et à 1,37 M°€ au cours de l'avenant. Le montant total affecté à ce volet sur toute la durée du contrat de rivière est de 7,57 M°€, soit 116 % du montant prévisionnel car les travaux

d'assainissement sur la période 2008-2015 ont été sous évalués par rapport au coût réel engagé.

Les taux de subvention accordés pour le volet A est de 35 % pour ce premier contrat de rivière, ce qui représente un autofinancement total à la charge des maitres d'ouvrage de 4,93 M°€. Sur les 35 % de subventions, 24 % d'aides proviennent de l'Agence de l'Eau (1,8 M°€), 6 % de la Région PACA (440 k€) et 5 % du Département des Hautes Alpes (391 k€).

En termes de subventions, 88 % des subventions prévisionnelles de l'Agence de l'Eau ont été accordées. Pour le département des Hautes Alpes et la Région PACA, les subventions octroyées représentent respectivement 31 % et 43 % du montant prévisionnel. Cette différence de taux accordé (à taux prévisionnel) par la Région et le Département est liée à des changements de politique publique.

### **2.2.2. Points de vue des acteurs**

#### **Élus**

- Dans l'ensemble les élus présents en réunion sont satisfaits des actions menées en matière d'assainissement sur le bassin. On note tout de même une plus grande satisfaction et une meilleure connaissance des actions menées chez les élus de l'aval du bassin. Ceux-ci évoquent le retour de plusieurs espèces qui avaient disparu (castor, écrevisse, apron) et de nouvelles possibilités de baignade. Pour eux, l'amélioration est liée aux grands progrès réalisés en matière d'épuration : l'équipement en station aujourd'hui de toutes les communes, la rénovation de celle de Serres (aucun bilan négatif depuis 8 ans), l'équipement de la boucherie de Garde-Colombe et la disparition de l'abattoir de Serres.
- A l'amont, certaines difficultés rémanentes sont évoquées, liées notamment au différentiel de population entre l'hiver et l'été, alors que les ressources en eau sont réduites. Ceci représente une contrainte au bon dimensionnement des stations. Le point noir de la station de Veynes est également évoqué. Il est aussi relevé un manque d'analyses qui ne permet pas d'évaluer précisément l'évolution de cette qualité dans le temps. Enfin, il est noté à l'aval du bassin, un verdissement problématique des eaux (mousses) en aval de la station de Barret sur Méouge.
- Pour finir, certains élus souhaiteraient mieux connaître les possibilités d'accompagnement prodigué par le SMIGIBA. L'idée d'un manuel pratique à l'usage des élus est avancée.

#### **Acteurs économiques**

- L'ensemble des participants estime et regrette de n'avoir pas suffisamment de connaissances sur l'ensemble des actions menées, sur les résultats du suivi de la qualité des eaux et sur fonctionnement des stations d'épuration, pour s'exprimer sur ce volet.
- Les agriculteurs posent aussi la question du bon état de fonctionnement des STEP et de leur dimensionnement au vu de l'écart de population été/hiver.
- Le représentant d'EDF a rappelé en réunion que l'entreprise, outre sa production électrique, fournit aussi de l'eau aux agriculteurs en période estivale. De plus, sont réalisés des suivis hydrobiologiques depuis 2 ans sur différentes espèces en aval du barrage de Saint-Sauveur. Il demande si ces données sont valorisées par le SMIGIBA.
- Le représentant de Transalpes signale quant à lui de fréquents échanges de données dans les deux sens avec le SMIGIBA visant à préserver la faune et la flore (topographie/biodiversité) qui pourraient être endommagées par les travaux de l'entreprise.

#### **Focus environnement et activités récréatives**

- Les représentants des pêcheurs ont mis en évidence l'intérêt qu'a eu le contrat de rivière pour faire émerger et partager la préoccupation de la qualité de l'eau.
- L'ensemble des participants à la réunion considère que même si de gros progrès ont été faits, la vigilance reste de mise et les enjeux d'une sensibilisation individuelle et collective à la nécessité de préserver les milieux et la qualité de l'eau sont considérés comme importants à maintenir et

développer.

- De manière plus précise, les participants évoquent des problèmes de pollution et des stations d'épuration qui fonctionnent moins bien que d'autres. La station de Veynes est le « gros point noir » du bassin versant. Plusieurs secteurs ne sont de leur point de vue pas baignables du fait de la mauvaise qualité de l'eau.

#### **Partenaires techniques et financiers :**

- Pour l'ensemble des partenaires interrogés, ce volet d'amélioration de la qualité de l'eau a bien fonctionné : les objectifs ont été respectés et les actions prévues ont vu le jour permettant de traiter la majorité des points noirs déterminés.
- La station de Veynes est le seul point noir qu'il reste à traiter. Il faut la moderniser et revoir le réseau qui n'est plus performant. A l'époque, les rejets avaient été classés conformes car les critères étaient moins durs qu'aujourd'hui.
- Globalement les enjeux de ce volet ont été pris en compte et la question peut se poser de la nécessité de refaire un volet de ce type dans une prochaine démarche.
- Certains partenaires regrettent de n'avoir pas eu plus d'information concernant l'observatoire de la qualité de l'eau. Un atelier sous forme de « commission qualité » aurait été souhaité.

### **2.2.3. Analyse évaluative**

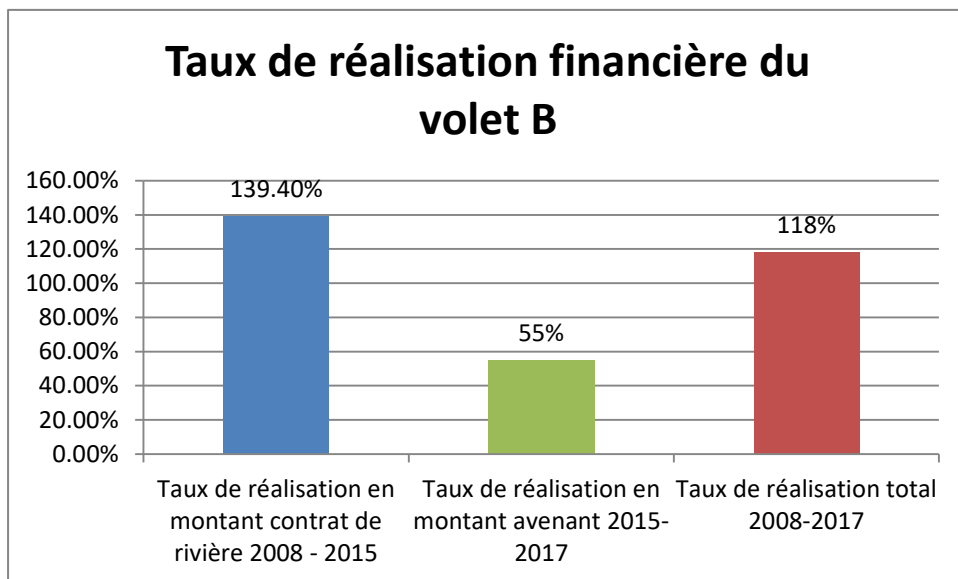
#### **Ce que nous retenons :**

- ✎ Le programme d'action du volet A était basé sur un diagnostic avéré (16 communes étaient identifiées comme non conformes dans le diagnostic préalable au contrat de rivière) et les moyens financiers prévus pour répondre aux enjeux identifiés étaient cohérents.
- ✎ Ce volet a été bien réalisé et a atteint un très bon taux d'avancement (116%). Les principaux points noirs identifiés ont été traités et un suivi de la qualité a été mis en place. Il faut également souligner l'importance de ce taux d'avancement au regard d'un taux d'aides publiques relativement peu élevé en comparaison d'autres bassins (35%) ce qui témoigne d'une bonne implication financière des communes et donc d'une volonté et d'une implication politique pour l'enjeu de réduction des pollutions d'origine domestique. Certaines stations d'épurations d'ailleurs ont été réalisées hors contrat.
- ✎ Un dernier point noir a été identifié sur la commune de Veyne. Toutefois, il faut souligner que celui-ci n'était pas clairement identifié à l'époque du diagnostic du contrat de rivière (les critères de classement ayant changé entre temps), même si l'action était déjà inscrite.
- ✎ Ce volet recueille une grande appréciation des acteurs rencontrés (particulièrement en ce qui concerne la réalisation de stations d'épuration). En revanche, ceux-ci disposent d'une visibilité relative sur l'ensemble du volet et sont, pour la majorité, en attente d'informations concernant les données de qualité ce qui laisse penser que ce volet du contrat de rivière a souffert d'un manque de partage des connaissances entre acteurs.
- ✎ On note également une difficulté pour le SMIGIBA à disposer d'une vision globale des actions menées et à la transmettre à ses partenaires. En effet, n'étant pas maître d'ouvrage des actions de ce volet, le SMIGIBA n'a pas toujours en sa possession les montants précis concernant les réalisations.
- ✎ Les résultats de ces actions sur la qualité de l'eau du bassin versant sont difficiles à évaluer : elles contribuent à maintenir une bonne qualité de l'eau mais leur incidence reste complexe à démontrer, les facteurs liés au milieu récepteur et à la pluviométrie pesant largement dans ces constatations. Des indicateurs tels que l'évolution de la capacité épuratoire en équivalent habitant ou l'évolution des peuplements piscicoles

permettraient sans doute de mieux identifier l'impact des actions sur la rivière.

## 2.3. Volet B

Sur la période 2008-2017, le volet B du contrat de rivière a été réalisé à hauteur de 118 % du montant prévisionnel, soit 17,52 M°€ sur 14,88 M°€ prévisionnel.



Les principales dépenses ont été engagées par EDF et Transalpes pour assurer la sécurité des biens et des personnes. Les subventions totales accordées atteignent 22 % du montant total engagé dont 14 % d'aides apportées par l'Agence de l'Eau (2,47 M°€), 3 % de la Région

PACA (567 k€), 3 % de l'Etat (532 k€) et près de 2 % du Département des Hautes Alpes (335 k€).

Les dépenses les plus importantes concernent le volet prévention des inondations (volet B2) et atteignent 14,9 M°€, soit presque 85 % des dépenses du volet B. La gestion écologique (volet B1) représente 1,8 M°€ de dépenses, soit 10 % du montant total du volet B. La gestion de la ressource en eau atteint 783 k€ c'est à dire environ 4 % du montant engagé dans le volet B

## 2.4. Volet B1 : Préserver le milieu par une gestion

### 2.4.1. Rappel du bilan technico-financier

Le montant total prévisionnel inscrit dans le cadre du contrat de rivière pour la gestion écologique sur la période 2008-2017 est 2,53 M°€. Le montant total engagé est de 1,82 M°€, ce qui représente 72 % du montant prévisionnel.

Les taux de subventions pour le volet B1 s'élèvent à 76 % et l'autofinancement à la charge des maîtres d'ouvrage est de 42 8370 €. Une part importante d'aides non prévues, a été obtenue au titre des fonds FEDER, notamment pour les travaux d'élimination de la renouée du Japon. L'Agence de l'eau a participé à hauteur d'environ 500 000 € d'aides, soit 57 % du montant prévisionnel qui lui était affecté. La Région PACA a subventionné 374 k€ le volet B1, ce qui représente 54 % du montant prévisionnel de subventions. Enfin, le département des Hautes Alpes a participé à hauteur de 45 % du montant prévisionnel, ce qui représente environ 199 k€ d'aides sur une enveloppe prévisionnelle de 443 k€.

## 2.4.2. Points de vue des acteurs

### Élus amont

- Les travaux d'entretien et de restauration de la végétation et les travaux de lutte contre la renouée du Japon sont globalement considérés comme des réussites, même si la plupart des élus conviennent que le travail est récurrent sur ces enjeux.
- En revanche, les élus présents en réunion expriment leur insatisfaction vis-à-vis de la passe à poisson du Pont des Savoyons. Ce n'est pas tant son coût qui est mis en cause que son inefficacité car celle-ci est remplie d'arbres et de graviers, et a contribué à des crues qui ont emporté 20 m de Berges et deux poteaux électriques. Selon eux, son accessibilité est difficile, elle n'est pas entretenue et la qualité de l'eau est très mauvaise à son aval. Elle est également mal perçue par les riverains et les locaux qui considèrent son coût trop élevé et demandent régulièrement des comptes au maire concernant son entretien. De fausses informations semblent avoir circulé sur ces travaux et les panneaux d'information et articles de journaux sont arrivés un peu tard pour expliquer le bienfondé de ces travaux.
- Selon eux, le travail sur les autres seuils a en revanche été bien fait, dans le respect de l'environnement.
- Au sujet des Sites Natura 2000, les avis sont partagés. Certains remettent en cause l'absence de concertation locale qui a prévalu à leur mise en œuvre. Certains expriment leur incompréhension en regard de leurs périmètres et de leur utilité n'y voyant que des contraintes administratives et financières. Pour d'autres, les sites sont utiles en secteurs de zones humides, ils ne le sont pas ailleurs. Pour d'autres encore, c'est positif, les contraintes ne sont pas si rigides et sont justifiées.

### Acteurs économiques

- Concernant la lutte contre la renouée du Japon, les agriculteurs ne mettent pas en cause l'efficacité des actions menées, mais les moyens employés qu'ils estiment trop coûteux en regard de l'enjeu. Une destruction sur place aurait été préférable au transport à la déchetterie, susceptible d'induire en outre un essaimage de la plante. Ils s'inquiètent de la pérennité des financements et des moyens de suivi de l'action dans la durée. Transalpes a apprécié la qualité de la sensibilisation et des informations reçues du SMIGIBA pour ne pas risquer de propager la renouée (gros travaux).
- Concernant les équipements de franchissement des seuils, il est confirmé par plusieurs que les passes à poisson ne fonctionnent pas et font barrage (accumulation de branches et graviers). Cela pose la question de l'entretien de ces équipements. Selon eux, il n'y a pas que l'investissement à prendre en compte.
- L'entretien de certaines berges a pu être parfois trop important selon les agriculteurs : des arbres couchés qui tenaient encore les berges ont été enlevés, ce qui a entraîné des débordements.
- Ces derniers se disent enfin un peu découragés par les sites Natura 2000. Ils comprennent l'intérêt des mesures sur lesquelles ils se sont engagés. Mais ils estiment être très bridés dans leurs pratiques et ce sans réelles contreparties, puisqu'ils ne touchent plus d'aides depuis 3 ans.

### Environnement et activités récréatives

- Globalement, les participants expriment leur satisfaction quant aux effets du contrat. Il a permis de mettre en évidence de vrais enjeux sur le territoire. Beaucoup d'actions ont été menées, plus que prévu, même si pour certains cela reste insuffisant. Elles ont permis d'améliorer la qualité physico-chimique des eaux, la fonctionnalité des milieux et leur capacité à revenir en bon état (résilience). Aujourd'hui, les milieux naturels sont moins vulnérables.
- Les représentants de la pêche expriment être passés d'une gestion halieutique à une gestion halieutique et patrimoniale. Ils ont largement accru les connaissances sur les milieux, les contraintes naturelles et climatiques, les espèces menacées dont certaines endémiques à ce territoire et indicatrices de l'état des milieux.
- Concernant la franchissabilité des seuils, les participants à la réunion se disent satisfaits des travaux menés par le SMIGIBA. En revanche, ils expriment leur mécontentement quant au nettoyage de la passe à poisson des Savoyons incombant au Conseil Départemental. Il est confirmé qu'elle fonctionne très mal et qu'elle est démesurée en taille et en coût. Les participants déplorent que l'administration impose des normes techniques et des systèmes, sans tenir compte des nécessités et

*compétences locales.*

- *En ce qui concerne la lutte contre la renouée du Japon, des travaux très efficaces ont été menés et au bon moment. Selon les participants, le mérite en revient aux techniciens du SMIGIBA qui ont su prévenir et sensibiliser les élus en temps utile. Est signalée par ailleurs la présence d'ambroisie et d'arbres à papillons.*
- *Quelques sujets restent selon eux à traiter : une meilleure implication politique en faveur de la remise en état des adoux et un nettoyage du plan d'eau de Veynes (vase et poissons immangeables qui nuisent au développement de l'accueil touristique pour la pêche comme pour la baignade).*

#### **Partenaires techniques et financiers**

- *Ce volet est reconnu par l'ensemble des partenaires comme une thématique d'importance sur le territoire. En ce sens, le programme d'actions du contrat de rivière était à la mesure des enjeux identifiés et le SMIGIBA a su y répondre efficacement en montant en compétence sur ces aspects. Ceci s'est notamment concrétisé par l'embauche d'un technicien de rivière dont la présence sur le terrain a consisté pour les partenaires en une plus-value importante pour la réalisation de ce volet.*
- *Tous les partenaires soulignent les bons taux de réalisation sur ce volet et l'importance du « dynamisme » de l'équipe sur ces enjeux.*
- *Ainsi, les partenaires du contrat reconnaissent au SMIGIBA une grande compétence en matière de gestion de la ripisylve et de protection des milieux. Leur encadrement et suivi des chantiers est indispensable au bon déroulement des actions. Leur forte capacité de travail en collaboration avec les partenaires locaux et extra locaux sur ces questions est également soulignée. Le Conseil Départemental 05 souligne que le SMIGIBA a effectué une des premières DIG du département, preuve de l'exemplarité du bassin. Le SMIGIBA sait également faire preuve de réactivité sur ce volet dans un contexte très changeant (petites crues fréquentes) ce qui est un atout important pour l'intervention.*
- *Concernant l'éradication de la Renouée du Japon, les partenaires soulignent la réussite de l'importante opération menée, celle-ci est « unique en France » et exemplaire au niveau des techniques utilisées.*
- *La question de la restauration de la continuité écologique est un sujet qui selon eux a bien été pris en compte par le SMIGIBA qui a mené de premières réflexions avant même sa définition comme objectif dans la DCE, et les travaux menés ont permis une bonne reconquête du Petit Buëch. Certains partenaires évoquent tout de même la position « délicate » du SMIGIBA sur cette question, n'étant pas lui-même maître d'ouvrage. Il est donc difficile de faire émerger certaines actions car une autre maîtrise d'ouvrage locale doit être trouvée.*

### **2.4.3. Analyse évaluative**

#### **Ce que nous retenons :**

- ✎ **Des objectifs ambitieux et à la mesure des enjeux identifiés ont été fixés pour ce volet. Ils témoignaient d'une volonté de travail poussé sur les adoux et d'une bonne anticipation de l'enjeu franchissabilité (encore non rendu réglementaire).**
- ✎ **Ce volet présente de très bons taux de réalisation (118% en montant financier). Il a permis la réalisation de chantiers d'ampleur parmi lesquels on peut citer : le plan pluriannuel d'entretien ayant permis la gestion de 58km du Buëch et de 69km d'affluents, l'équipement de seuils, l'important chantier de lutte contre la Renouée du Japon**
- ✎ **En termes de résultats, les avancées sont également importantes : amélioration de franchissabilité du Buëch, amélioration présumée de la qualité physico-chimique des eaux, de la fonctionnalité des milieux et de leur résilience, éradication d'importants**

foyers de Renouée du Japon (avec suivi annuel). Ce volet a également permis une amélioration certaine de la connaissance concernant le fonctionnement du cours d'eau, et notamment des adoux grâce aux suivis mis en place.

- ✎ Des moyens d'animation importants ont été déployés, en cohérence avec l'ambition des enjeux. Ceci s'est en particulier concrétisé par l'embauche d'un technicien de rivière. Les compétences et le fort dynamisme de l'équipe sur ce volet ont été soulignés par l'ensemble des acteurs.
- ✎ Ce volet a par ailleurs permis de créer ou de renforcer certains partenariats sur le territoire ou en dehors : avec Natura 2000 en premier lieu, mais aussi avec la Fédération de pêche et les aappma locales pour les travaux de restauration piscicole des adoux, avec le Conseil Départemental 05 pour les suivis qualité, ainsi qu'avec l'Université Aix-Marseille et le CNRS (concernant l'étude du régime alimentaire de l'Apron du Rhône sur le bassin de la Durance).
- ✎ On note une très bonne prise en compte des enjeux de la Méouge en cours de contrat de rivière (suite à l'adhésion du SIEM au SMIGIBA en 2014) avec un important travail d'entretien réalisé sur ses berges.
- ✎ Le fait que le SMIGIBA ne dispose pas de la compétence travaux a pu retarder certaines actions et a demandé un important travail d'animation en lien avec la recherche de maîtres d'ouvrages. Ceci l'a également tenu éloigné des décisions techniques relatives aux projets ce qui peut être considéré comme dommage au titre de son expertise sur les milieux.
- ✎ Un problème de manque d'entretien de la passe à poisson du seuil des Savoyons est signalé. Par ailleurs, on note que ce projet, malgré son intérêt technique souligné par l'ensemble des partenaires, n'a pas été bien compris et reçu localement. Un travail de communication et d'explicitation sera sûrement nécessaire à l'avenir.
- ✎ De la même manière, le chantier de lutte contre la Rénouée du Japon reste aujourd'hui mal connu voire mal perçu chez certains acteurs rencontrés et réclamerait sans doute une communication renforcée pour en faire valoir la pertinence et l'utilité.

## 2.5. Volet B2 : Garantir la protection contre les crues

### 2.5.1. Rappel du bilan technico-financier

Dans le cadre du volet B2, sur la période 2008-2017, le montant total engagé par l'ensemble des maîtres d'ouvrage est de 14,91 M°€, ce qui représente 126 % de réalisation par rapport au montant prévisionnel de 11,82 M°€. Une part importante des travaux s'est déroulée au cours de la période 2008-2015 pour un montant de 12,93 M°€, soit 149 % du montant prévisionnel.

Pour toutes les actions du volet B2, l'autofinancement avoisine 12,78 M°€ sur l'ensemble de la période 2008-2017, c'est à dire 86 % d'autofinancement car les actions sous maîtrise d'ouvrage EDF et TRANSALPES sont peu (voire pas) financées. Pour les actions sous maîtrise d'ouvrage du SMIGIBA, on retrouve des taux de subventions beaucoup plus élevés.

### 2.5.2. Points de vue des acteurs

#### Élus

- Concernant l'entretien des digues les élus présents s'accordent pour exprimer leurs difficultés à suivre l'évolution des politiques de l'Etat dans le domaine de l'eau, leur incompréhension en regard d'études auxquelles ils ont contribué financièrement et dont ils craignent qu'elles ne servent à rien (notamment diagnostic de digue), même si certains concèdent qu'elles ont permis d'enrichir la connaissance.
- Ils expriment par ailleurs leur incompréhension de contraintes réglementaires trop fortes et inadaptées, interdisant les pratiques de prélèvement du gravier, qui selon eux entraînent la

remontée des eaux du Buëch, et conduisent à des effets négatifs importants : la disparition d'importantes surfaces agricoles, alors que dans un même temps ils sont incités à leur préservation dans les documents d'urbanisme et ce sans modification du cadastre, ce qui fait que les exploitants continuent à payer des impôts sur ces anciennes terres agricoles. Les élus expriment donc leur souhait de réglementations plus compréhensibles et « moins intégristes ».

- Ceci est également valable selon eux pour la protection de berge : certains pensent que la végétalisation n'est pas toujours suffisante pour maintenir les berges. Ils posent la question de contraintes nationales de protection qui iraient trop loin, ne seraient pas appropriées au contexte du Buëch et de ses affluents, conduisant à l'inondation des champs.
- Les opérations de curage-réinjection au niveau du barrage de Serres sont considérées comme positives mais insuffisantes en termes de graviers enlevés. Se posent aussi les questions du coût énorme des semi-remorques qui descendent le gravier à l'aval du barrage, de la détérioration des routes qui en résulte, de l'incompréhension des populations face à l'intérêt et aux coûts de ces opérations. L'enlèvement du gravier devrait de leur point de vue se faire plus régulièrement et en fonction des nécessités. Le traitement des iscles est à améliorer, pas encore suffisant partout.
- Enfin, ils considèrent comme très important le plan de gestion des alluvions. Ils sont très en attente de sa mise en œuvre.
- Pour finir, les élus insistent sur le fait qu'ils ne remettent nullement en cause les actions du SMIGIBA dont ils sont satisfaits, mais qu'ils questionnent les règles de l'Etat.

### **Acteurs économiques**

- Les agriculteurs apprécient les travaux qui ont été réalisés pour protéger certains canaux (canal de champcroze à Chabestan). Mais, ils s'inquiètent du coût de réparation - à la charge de l'ASA. Il faudrait mettre plus de moyens à l'avenir pour protéger ces équipements.
- Concernant le plan de gestion des alluvions, les participants à la réunion disent avoir été associés au départ mais regrettent de ne pas avoir été concertés sur la suite et de ne pas être tenus au courant des résultats, ni des décisions prises. Ils pensent que certaines oppositions de propriétaires riverains ont entériné la démarche mais sans savoir précisément le devenir du plan de gestion des alluvions.
- A propos du PAPI, les agriculteurs disent avoir bien été invités à des réunions au départ, mais sans qu'il n'y ait eu de réels échanges avec eux, ce qu'ils regrettent. EDF a quant à elle bien été associée à l'élaboration du PAPI.
- A propos des opérations de curage / réinjection réalisées (barrage de Serres, piège à gravier à Sisteron) EDF estime que ces chantiers à risque se sont bien déroulés. Pour autant l'entreprise considère extrêmement coûteuses ces opérations qu'elle a entièrement financé (de 3 à 10 millions d'€). Elle ne remet pas en cause leur cohérence au départ, mais note qu'elles ne sont pas viables économiquement sur le long terme (difficulté de valorisation des matériaux). EDF fait aussi le constat d'actions qui ont été définies au départ avec des objectifs et un prévisionnel bien précis sur lesquels l'entreprise s'est engagée. Le problème est que le prévisionnel n'est pas respecté : les demandes ne cessent d'augmenter au fil des années, toujours à la charge d'EDF. A l'avenir, il faudrait envisager un curage initial et des entretiens annuels.

### **Environnement et activités récréatives**

- Sur ce volet les participants à la réunion estiment que le diagnostic hydromorphologique et le plan de gestion des alluvions, sont de très beaux travaux à l'honneur du SMIGIBA. Les dysfonctionnements du Buëch ont été bien analysés, mais les solutions n'ont pas encore été apportées. Les participants s'accordent sur la complexité technique et administrative des actions à mener, le caractère indispensable d'une forte volonté politique des élus pour convaincre les habitants et engager des opérations très coûteuses.
- Le PAPI d'intention est considéré positivement, mais la question du financement des actions reste une préoccupation importante.
- Concernant le traitement des iscles, les représentants de la pêche saluent les très bons travaux des techniciens du SMIGIBA et le fait qu'ils ont su montrer aux élus la diversité des techniques susceptibles d'être utilisées. Cela reste à poursuivre, car seulement de petites actions ont été menées. Ils regrettent par ailleurs qu'il n'y ait pas eu d'appropriation des résultats du diagnostic

hydromorphologique, même si beaucoup de réunions ont été faites. Ils considèrent qu'il est très difficile de lutter contre l'idée qu'il faut creuser pour éviter les inondations. Il s'agit pour eux d'une sensibilisation à long terme et qui pourra prendre jusqu'à 10 ans.

- Enfin, il est signalé que la digue de Veynes se fragilise de plus en plus, mettant en risque le camping situé à son aval.

### **Partenaires techniques et financiers**

- Sur ce volet, les partenaires techniques et financiers interrogés reconnaissent tout d'abord la compétence et l'implication de l'équipe d'animation sur cette thématique. Selon eux, le SMIGIBA a été très moteur pour l'amélioration de la connaissance, notamment concernant le transport sédimentaire, et pour la recherche de solutions adaptées au contexte du Buëch. A ce titre, l'étude du plan de gestion des alluvions a selon certains permis d'apporter une analyse fine des enjeux. Par ailleurs, le recrutement d'un poste d'ingénieur gestion physique occupé actuellement par Antoine Gourhand a renforcé les compétences de l'équipe sur ces questions.
- Plusieurs partenaires soulignent l'intérêt des expérimentations qui ont été menées, notamment en matière de scarification des iscles, qui montrent selon eux le niveau élevé d'ingénierie déployé sur le territoire. De plus, tous se félicitent des techniques de génie végétal qui ont pu être mises en place pour la protection de berge.
- Pour tous, l'émergence d'un PAPI représente une avancée importante pour le territoire. Ils considèrent que celui-ci intègre plutôt bien les enjeux des milieux aquatiques et permet de faire le lien entre leur gestion et les inondations. Tous, sont tout de même en attente de la phase opérationnelle pour mieux en juger l'intérêt.
- La question de redonner de l'espace au cours d'eau reste entière et devra selon eux être reposée. L'expérience de concertation menée sur l'espace de bon fonctionnement est considérée par tous comme ayant été ambitieuse. Pour autant, cette démarche n'a pu aboutir. Pour beaucoup, les règles de cette concertation ainsi que le futur statut de l'espace de bon fonctionnement n'étaient pas suffisamment définis et ceci a conduit à une méfiance et à une crispation des acteurs locaux. Plusieurs partenaires reconnaissent pour une part leur responsabilité dans la situation finale et dans les difficultés à définir l'espace de bon fonctionnement et ses conséquences locales. Tous reconnaissent enfin que le rôle du SMIGIBA n'a pas été simple à tenir et que cette expérience a engagé sa légitimité territoriale. Aujourd'hui, cette thématique reste importante et le souhait est partagé de pouvoir travailler en bonne entente à l'avenir.
- Pour finir, les opérations de curage à Sisteron et à Saint Sauveur sont considérées comme des actions phares du contrat, malgré certaines dissensions techniques entre partenaires (notamment concernant la fréquence d'intervention). Il reste aujourd'hui à organiser le suivi de ces actions pour en mesurer l'impact.

### **Ce que nous retenons :**

- Les objectifs de ce volet étaient tout à fait cohérents avec les enjeux identifiés sur le bassin et on peut souligner leur ambition (notamment volonté de travail sur les iscles et réflexions autour de l'espace de bon fonctionnement du Buëch)
- Ce volet présente de très bon taux de réalisation (126% en montant financier) et a permis la réalisation d'importants chantiers parmi lesquels on peut citer le curage du piège à gravier de Sisteron, les travaux de curage / recharge à Saint Sauveur, les actions ambitieuses de scarification des iscles, l'élaboration d'un PAPI, les travaux de réhabilitations de digues et la mise en place du plan de gestion des alluvions.
- Il a également permis des avancées importantes en termes de connaissances du transport sédimentaire et sur la spécificité de la rivière du Buëch en la matière.
- Des moyens d'animation spécifiques ont été mis en œuvre pour sa réalisation, notamment grâce au recrutement d'un poste d'ingénieur gestion physique permettant une montée en compétence du SMIGIBA sur ces questions. L'utilisation de techniques innovantes et respectueuses de l'environnement (génie écologique) témoignent de ce

haut niveau d'ingénierie.

- ✚ Il est nécessaire de souligner certaines difficultés spécifiques à ce volet notamment un sous-dimensionnement financier lié à l'évolution de la réglementation (évolutions successives des exigences concernant l'entretien des digues entre 2003 et 2015) : le coût réel des études et des visites techniques a ainsi été nettement supérieur à ce qui était envisagé dans la mouture initiale du contrat de rivière. Par ailleurs, un certain retard a été engendré sur les actions de diagnostics de digues notamment par désengagement financier de l'Etat.
- ✚ Par ailleurs, ce volet du contrat de rivière a rencontré une difficulté importante liée au désengagement financier de l'Etat dès la fin 2008 engendrant pour le SMIGIBA une difficulté à trouver des maîtres d'ouvrage, à construire des plans de financement optimaux et un retard des actions.
- ✚ Plus spécifiquement, le bilan a montré que les opérations de curage du piège à gravier de Sisteron et du barrage de Saint Sauveur font l'objet de controverses techniques : leur pertinence, leur efficacité et leur durabilité sont en effet questionnées. En ce sens, ce volet a semble-t-il manqué d'espaces de discussion et de délibération permettant aux différents acteurs d'apporter leur connaissance à la réflexion sur ces enjeux.
- ✚ La définition d'un espace de bon fonctionnement sur le Buëch est une action qui n'a pas pu aboutir malgré la forte implication du SMIGIBA et son engagement dans un travail de concertation mis en place auprès des acteurs locaux. Il semblerait que cette action ait souffert d'un manque de clarté sur la définition de l'EBF et de ses conséquences locales et de consensus chez les partenaires techniques et financiers sur cette définition. Par ailleurs, le bilan a montré un manque de visibilité du projet chez les acteurs locaux témoignant sans doute d'une nécessité de communication sur les suites (ou l'absence de suite) du projet.

## 2.6. Volet B3 : Assurer le partage équilibré de la ressource

### 2.6.1. Rappel du bilan technico-financier

Le volet gestion de la ressource en eau a été réalisé à hauteur de 783 k€, ce qui représente un de réalisation de 150 % par rapport au montant prévisionnel de 524 k€ sur la période 2008-2017. La part de financement est de 50 % du montant total réalisé, ce qui représente un autofinancement de 394 k€. L'Agence de l'eau a participé à hauteur de 153 % du montant prévisionnel d'aides, ce qui représente 339 k€ de subventions sur un montant de 222 k€ prévisionnel. Le Département des Hautes Alpes et la Région PACA ont participé respectivement à hauteur de 71 % et 58 % des subventions prévisionnelles.

C'est au cours de la période 2008-2015 que les dépenses les plus importantes se sont déroulées, avec un montant engagé de 640 k€, notamment pour réaliser le réseau de suivi des débits, l'animation autour de la ressource en eau par la chambre d'agriculture des Hautes Alpes et les études ressources en eau.

### 2.6.2. Points de vue des acteurs

#### Élus

- Les stations automatisées de mesures ainsi que le poste d'animateur à la Chambre d'agriculture sont jugées positivement et les élus proposent de construire dès maintenant une banque de données à partir de leurs résultats.
- Plus généralement, même si ce volet a conduit à peu d'actions, il est jugé comme très important dans un contexte de raréfaction de l'eau en été alors que les besoins sont importants sur le territoire à cette période.
- Il est souligné l'insuffisante connaissance des prélèvements agricoles et la nécessité de pouvoir les évaluer précisément afin que les agriculteurs puissent payer ce qu'ils consomment réellement.
- Il est estimé que la chambre d'agriculture a un rôle important à jouer dans la gestion de l'eau (en attente du PGRE). L'existence d'un poste dédié à l'irrigation sur le Buëch porté par la chambre d'agriculture n'est pas connue de tous les élus.

#### Acteurs économiques

- Les agriculteurs se disent confrontés au réchauffement climatique. Les techniques d'aspersion mises en place à l'aval de Serres ont déjà permis de limiter de 30% la consommation en eau. Selon eux, réduire encore cette consommation est possible, mais seulement s'il y a sécurisation. Or, au-dessus de St Sauveur, il n'y a pas de stockage et donc pas de sécurisation possible aujourd'hui. Ils font part des difficultés à satisfaire tous les irrigants, des difficultés économiques que cela engendre et sont dans l'attente de la sécurisation du Haut Buëch.
- Les participants à la réunion signalent que les stations automatisées ne sont pas fiables à 100% et qu'elles sont insuffisamment protégées (victimes de vandalisme).

#### Environnement et activités récréatives

- Sur ce volet, le mérite est attribué par les participants au contrat de rivière d'avoir mis en évidence cet enjeu. Avant sa signature, la gestion quantitative n'existait pas. Pour autant le diagnostic fait, l'enjeu du partage équilibré de la ressource n'est aujourd'hui pas encore accepté de tous.
- Les participants mettent en évidence plusieurs problématiques n'incombant pas au SMIGIBA. La gestion de la ressource relève à ce jour uniquement de la chambre d'agriculture et des ASA qui n'ont pas de contraintes de consommation d'eau. Elle ne prend pas en compte l'ensemble des points de vue et il existe de fait une vraie problématique d'association de tous les acteurs concernés et de partage des connaissances. Il est reproché au projet de PGRE d'être opaque, uniquement réglementaire et de n'associer à l'Etat que les représentants de la Chambre

*d'agriculture. Ces derniers ne sont pas considérés comme forcément représentatifs des agriculteurs locaux, qui ont des solutions adaptées au territoire et à leurs besoins à l'échelle de leur ASA et exploitation. De fait, les participants mettent in fine en évidence un vrai souci de partage et de reconnaissance des savoirs et besoins locaux sur la gestion quantitative, les communes et habitants n'étant pas non plus associés au PGRE*

- *Selon eux, le point fort du SMIGIBA est qu'il donne aujourd'hui l'information sur la quantité d'eau.*

#### **Partenaires techniques et financiers**

- *Pour l'ensemble des partenaires interrogés cet enjeu est la problématique prioritaire du territoire. Ils considèrent que le SMIGIBA est monté graduellement en charge sur cette question en termes de temps alloué et de compétence. Certains considèrent en effet que la problématique a été identifiée assez tardivement par rapport au calendrier d'élaboration du contrat de rivière (première sécheresse importante en 2002 et élaboration du contrat dès 2003) et explique aujourd'hui un décalage entre le diagnostic tel qu'il est connu et le volume financier accordé à cette thématique à l'époque. Toutefois, la deuxième partie du contrat de rivière a été marquée par la montée en puissance de cette thématique (notamment suite aux sécheresses de 2007 et 2008) et le SMIGIBA est aujourd'hui pour eux un allié technique très précieux avec qui le partenariat est fructueux.*
- *De leurs points de vue, les avancées sur ce volet sont intéressantes et significatives : la mise en place d'un suivi hydrologique permet de disposer de données fiables et d'évaluer l'efficacité des actions, la mise en place d'un poste d'animation à la Chambre d'agriculture et de l'OUGC permettent d'avoir une vision globale des prélèvements et de solutions à mettre en place. Malgré certains délais et contraintes, les partenaires considèrent que la gestion de cette thématique avance positivement.*
- *La plupart des partenaires considèrent que les résultats de l'EVP ne sont pas satisfaisants et sont le résultat d'une somme d'incertitudes sur les volumes prélevés et sur l'hydrologie du bassin. La connaissance reste très théorique.*
- *La définition d'un schéma de sécurisation de l'irrigation porté par la Chambre d'Agriculture a été assez longue et n'est pas encore allée jusqu'à la mise en œuvre mais les partenaires considèrent que ces actions vont dans le bon sens compte-tenu du contexte complexe d'intervention : les interlocuteurs sont multiples et d'importantes surfaces d'irrigation ont déjà été modernisées. Les avancées sont donc encourageantes. Dans ce cadre les partenariats mis en place sont considérés par tous comme très positifs.*

### **2.6.3. Analyse évaluative**

#### **Ce que nous retenons :**

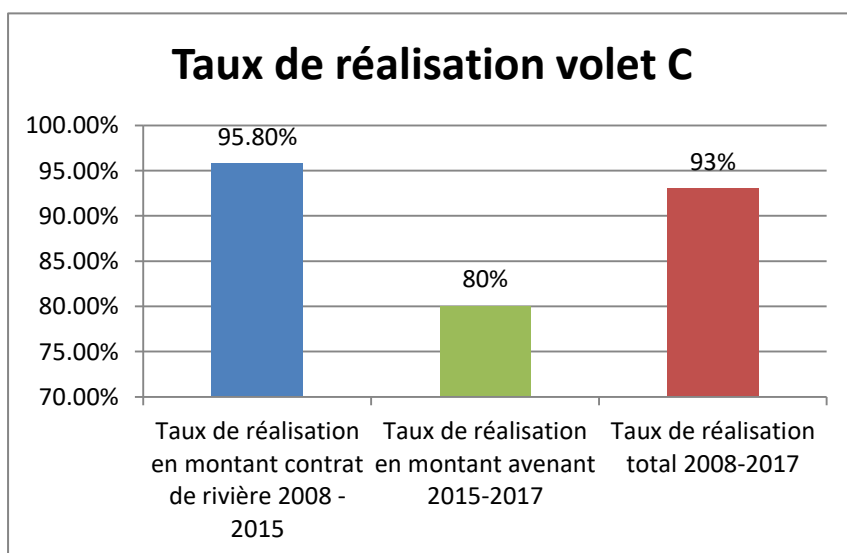
- *La problématique du partage de la ressource est un enjeu central sur le bassin du Buëch. Malgré une identification assez tardive par rapport au calendrier d'élaboration du contrat de rivière (première sécheresse importante en 2002 et élaboration du contrat dès 2003), celle-ci a été rapidement prise en compte et a bénéficié d'une attention particulière de la part du SMIGIBA et de ses partenaires. On note en revanche une certaine incohérence des moyens dédiés à ce volet au regard du volume global du contrat de rivière (2% du montant global prévu) compte-tenu de l'importance des enjeux. Ce volet a donc peut-être en partie souffert d'un manque de définition claire des moyens financiers nécessaires pour atteindre les objectifs fixés. En fin de contrat, le taux de réalisation en actions s'élève à 28%, ce qui reste insuffisant alors que les montants dépensés représentent 150% des montants prévus, ce qui illustre le décalage entre la programmation et la réalité des dépenses.*
- *L'estimation des moyens d'animation semble elle aussi avoir été sous-estimée et ce volet a réclamé un temps important à l'équipe du syndicat notamment pour la mise en place, le tarage et le relevage de sondes d'étiage. Malgré la création d'un poste à la Chambre d'agriculture, il semble en effet que le partage des tâches et des responsabilités de chacun n'ait pas été suffisamment acté, entraînant un important temps de travail non prévu chez les techniciens du SMIGIBA, et parfois au détriment de l'avancement d'autres volets.*

👉 L'ambition de mettre en place un suivi hydrologique est tout à fait pertinente et représente une étape indispensable pour la gestion équilibrée de la ressource. Ce travail a permis d'améliorer la connaissance et de renforcer les partenariats techniques. Néanmoins, l'élaboration du PGRE n'a pas pu être finalisée dans le cadre du Contrat de Rivière, et son processus semble manquer de concertation permettant un partage des objectifs. Par ailleurs, aucune réalisation concrète n'a encore pu voir le jour (autre que le suivi des débits d'étiage).

### 3. Evaluation du fonctionnement de la procédure

#### 3.1. Rappel du bilan technico-financier volet C

Sur la période du contrat de rivière, le volet C a été réalisé à hauteur de 1,57 M°€, soit 93 % de l'estimatif financier.



Le volet C est particulièrement bien subventionné car toutes les actions sont sous maîtrise d'ouvrage du SMIGIBA. Les subventions totales accordées atteignent 69 % du montant total engagé dont 49 % d'aides apportées par l'Agence de l'Eau (775 k€), 10 % au titre des fonds FEDER (151 k€), 7 % de la Région PACA (116 k€), 2 % du Département des Hautes

Alpes (28 k€) et 1 % du Département de la Drôme (9 k€).

Les principales dépenses réalisées dans le volet C concernent à 92 % la coordination et l'animation du contrat de rivière (volet C1) ce qui représente un engagement de 1,4 M°€. La sensibilisation et la coordination représente 8 % des dépenses du volet C, soit 129 k€.

#### 3.2. Animation

##### 3.2.1. Rappel du bilan technique

**Organisation de l'équipe d'animation :**

La coordination et l'animation du contrat de rivière sont assurées par un chargé de mission. En 2006, un nouveau poste de chargé de mission pour la gestion physique du Buëch a été créé pour tout ce qui concerne les thèmes liés à la gestion des alluvions et des travaux en rivière.

En septembre 2009, un poste de secrétaire-comptable à temps partiel a été créé pour assurer toutes les tâches administratives et comptables. La mise en œuvre du contrat de rivière a, en effet, multiplié les marchés d'études et de travaux ainsi que les dossiers de subventions associés.

En juillet 2011, un technicien de rivière a rejoint l'équipe afin de renforcer l'aspect opérationnel du SMIGIBA, notamment dans une période d'accélération de la mise en œuvre des actions et des phases travaux.

L'équipe technique et administrative du SMIGIBA permet :

- de mettre en œuvre les actions du contrat de rivière,
- d'être réactive aux demandes d'assistance technique de ses membres, et des communes
- de développer des partenariats avec d'autres structures (EPTB Durance, EDF...).

En juillet 2012, le poste animation et coordination du contrat de rivière a été transformé en poste de direction.

L'adhésion du SIEM au SMIGIBA en juillet 2014 s'est traduit par l'intégration d'un poste de secrétaire-comptable (6 h hebdomadaires). Le poste de chargé de mission du SIEM n'a pas été transféré au SMIGIBA, les élus du SMIGIBA du mandat 2008-2014 souhaitaient intégrer la Méouge et faire le point du travail supplémentaire engendré par la gestion de la Méouge. De plus, conscients qu'un certain nombre d'études sur le Buëch arrivaient à leur terme, leur choix s'est dirigé vers une réflexion des besoins techniques complémentaires aux compétences existantes en interne pour l'éventuelle création d'un poste.

Ces 3 postes inscrits au contrat de rivière (technicien, chargé de mission gestion physique et poste de direction / coordination) permettent de mettre en œuvre les actions du contrat de rivière, mais également d'animer les instances de gestion du contrat de rivière : ils assurent l'animation et la coordination des démarches de gestion globale des milieux aquatiques sur le bassin. Ils contribuent à la mise en œuvre du programme de mesures du SDAGE et également, d'animer et de faire vivre une dynamique de concertation sur le bassin versant.

Remarque : à noter que le poste d'ingénieur gestion physique a été occupé à 0.9 ETP sur la période de l'avenant, ce qui explique que le taux de réalisation du volet C1 ne soit pas de 100%. Par ailleurs, les 2 postes (1,2 ETP) de secrétariat / comptabilité ne sont pas inscrits au contrat et sont toutefois nécessaire au suivi administratif et comptable des actions engagées par le syndicat dans le cadre du contrat.

### **3.2.2. Points de vue des acteurs**

#### **Élus amont**

- *L'ensemble des élus rencontrés soulignent la compétence de l'équipe et son efficacité. Le recrutement de ces postes est pour eux une des plus-values les plus importantes du Contrat de Rivière. Grâce à cette démarche le SMIGIBA s'est structuré et s'est doté de compétences indispensables.*
- *Par ailleurs, les élus mettent en avant l'importance de l'accompagnement que les techniciens prodiguent pour les communes : conseil, expertise...qui permettent au SMIGIBA d'être reconnu localement.*
- *Une confiance entre les élus et les techniciens s'est selon eux installée qui fait que la gestion de l'« environnement » est perçue moins négativement par les responsables politiques locaux.*

#### **Acteurs économiques**

- *Les participants à la réunion soulignent tous les compétences de l'équipe d'animation.*

#### **Environnement et activités récréatives**

- *Les participants saluent l'efficacité de l'équipe : beaucoup d'actions menées avec peu de personnes. Ils encouragent son élargissement, l'animation prenant beaucoup de temps.*

#### **Partenaires techniques et financiers**

- *Les partenaires interrogés considèrent l'équipe d'animation du contrat comme étant à la fois très compétente et très dynamique. Leurs profils complémentaires permettent d'intervenir sur toutes les thématiques et la cohésion d'équipe leur donne également une capacité à se remplacer les uns les autres.*
- *Le dimensionnement de l'équipe leur paraît bien adapté compte-tenu de l'étendue du territoire et des thématiques traitées. Certains questionnent néanmoins le choix de réaliser beaucoup d'actions en régie (installation de sonde, relevés...), actions qui sont très chronophages, ce qui pourrait expliquer que les techniciens soient parfois débordés.*
- *Enfin, la Région, le Département 26 et l'Agence de l'eau précisent que les modalités de financement des postes seront sans doute amenées à changer en fonction de la politique de leurs institutions pour une prochaine programmation.*

### **3.2.3. Analyse évaluative**

#### **Ce que nous retenons :**

- ✎ **Le contrat de rivière a bénéficié dès sa signature d'une équipe d'animation, qui s'est étoffée progressivement pour s'adapter à l'étendue du territoire d'action et pour répondre à la variété des thématiques traitées. Cette adaptation témoigne du pragmatisme des décideurs et des partenaires en place. Ainsi le dimensionnement de l'équipe semble avoir été tout à fait adapté pour la mise en œuvre du contrat de rivière.**
- ✎ **Le SMIGIBA s'est ainsi doté d'une équipe aux profils complémentaires dont les compétences, et le dynamisme sont appréciés de tous les acteurs rencontrés. L'implication des membres de l'équipe et leur haut niveau d'ingénierie a également été favorable au développement de partenariats et la représentation du Buëch y compris en dehors de son territoire.**
- ✎ **Par ailleurs, la très forte implication de l'équipe pour l'accompagnement et le conseil aux communes a favorisé une meilleure connaissance et appropriation du travail du SMIGIBA sur le territoire, alors que celui-ci n'était pas toujours bien perçu avant la réalisation du contrat de rivière. La collaboration des techniciens avec les élus a contribué à une légitimation progressive du syndicat. Cet accompagnement semble en effet indispensable à un ancrage local de la structure et du contrat de rivière. Toutefois, le temps d'animation que cela requiert pour l'équipe est parfois difficile à valoriser dans les grilles d'évaluation des partenaires financiers, celle-ci ne se rapportant pas directement à une action particulière.**
- ✎ **Malgré un bon dimensionnement de l'équipe, celle-ci s'est parfois trouvée très chargée. Certaines raisons peuvent être évoquées pour expliquer cette situation : l'accompagnement prodigué aux communes évoqué précédemment, l'importance du temps d'animation nécessaire pour démarcher des maîtres d'ouvrage afin de faire émerger des actions du contrat, le SMIGIBA ne disposant pas de la compétence travaux, le choix de réaliser beaucoup d'actions en régie du fait d'une trésorerie limitée et le poids non prévu du temps accordé au volet B3.**

## 3.3. Portage

### 3.3.1. Portage administratif

#### ➤ Composition du SMIGIBA

Créé en Février 2003, le SMIGIBA est la structure porteuse du Contrat de Rivière depuis ses débuts.

Il est composé initialement de 52 communes réparties sur les 9 Communautés de Communes suivantes :

- Communauté de Communes Haut Buëch (pour 17 communes)
- Communauté de Communes Buëch Devoluy (pour 12 communes)
- Communauté de Communes du Serrois (pour 11 communes)
- Communauté de Communes Interdépartementale de s Baronnies (pour 12 communes)
- Communauté de Communes du Laragnais (pour 4 communes)
- Communauté de Communes du Canton de Ribiers (pour 8 communes)
- Communauté de Communes du Sisteronais (pour 2 communes)
- Communauté de Communes du Diois (pour 1 commune)
- Communauté de Communes des Hautes Baronnies (pour 5 communes)

Depuis la restructuration des intercommunalités au 1er janvier 2017, le bassin versant s'étend sur 4 communautés de communes (soit 62 communes) :

- Communauté de Communes Buëch Dévoluy (= 20 communes sur le bassin versant) qui réunit les anciennes communautés de Communes du Haut Buëch (8 communes sur le bassin versant) et communauté de Communes Buëch Dévoluy (12 communes sur le bassin versant) ;
- Communauté de Communes Sisteronais Buëch (= 33 communes sur le bassin versant) qui réunit les anciennes communauté de Communes du Serrois (10 communes sur le bassin versant), communauté de Communes Interdépartementale des Baronnies (11 communes sur le bassin versant), communauté de Communes du Laragnais (4 communes sur le bassin versant), communauté de Communes du Canton de Ribiers Val de Méouge (6 communes sur le bassin versant), communauté de Communes du Sisteronais (2 communes sur le bassin versant) ;
- Communauté de Communes du Diois (1 commune sur le bassin versant) ;
- Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (8 communes sur le bassin versant) ;

#### ➤ Statuts du SMIGIBA

Les statuts actuels du SMIGIBA précisent les champs d'intervention suivants :

- **L'entretien et l'aménagement** du Buëch et de ses affluents, en particulier par l'animation, la coordination et la mise en œuvre de programmes de gestion globale des cours d'eau de type contrat de milieux et SAGE;
- **La défense contre les inondations, notamment :**

- par le suivi du profil en long du Buëch et de ses affluents, la gestion des exhaussements et des incisions en dehors des zones soumises à l'influence des aménagements à vocation hydroélectrique,
- par la réalisation d'études hydrauliques ou géomorphologiques ponctuelles ou globales et par la proposition de programmes d'actions,
- par la mise en œuvre d'arasements d'iscles et de programmes de restauration de la ripisylve;
- **La protection et la restauration des sites**, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines par tous les moyens à disposition du syndicat et en particulier :
  - par la mise en œuvre d'arasements d'iscles et de programmes de restauration de la ripisylve;
  - par l'élaboration et la mise en œuvre des documents d'objectif des sites Natura 2000 « le Buëch », « le Marais de Manteyer » et « les gorges de la Méouge ».
- **La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource** en eau et des milieux aquatiques.
- **La gestion du Domaine Public Fluvial** dans le cadre d'un transfert de propriété ou d'une concession temporaire.
- **L'animation et la concertation** dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans le bassin versant du Buëch.
- **Adhésion du SIEM (Méouge)**

Dès le début de ce premier contrat de rivière, une réflexion de fusion entre le SMIGIBA et le SIEM (syndicat intercommunautaire d'entretien de la Méouge) a été menée. Les élus du SIEM, et ceux du SMIGIBA ont souhaité qu'émerge une unique structure de gestion à l'échelle du bassin versant du Buëch. Cette démarche a abouti en juillet 2014 à l'**adhésion du SIEM au SMIGIBA** et par conséquent à la révision des statuts du SMIGIBA dont le périmètre a évolué en intégrant les EPCI présentes sur le sous bassin de la Méouge.

➤ **Clé de répartition**

Pour les EPCI à fiscalité propre, la cotisation est fixée à partir des critères suivants :

- Potentiel fiscal pour 50% de la contribution ;
- Population DGF pour 50% de la contribution ;

Critères pondérés par le nombre de communes de l'EPCI recoupant le bassin versant du Buëch. Ces cotisations sont recalculées tous les ans sur la base de l'actualisation de la valeur des critères.

Les dépenses d'investissement sont réparties entre les membres en fonction des intérêts que représentent pour chacun d'eux les opérations effectuées par le syndicat.

### ***3.3.2. Portage politique***

La période 2008 à 2017 a été marquée par le renouvellement à plusieurs reprises de la gouvernance du syndicat. En 2008, le conseil syndical était présidé par Jean-Pierre BOIVIN, maire d'Aspres. Pour des raisons personnelles, il a démissionné en 2010, de nouvelles élections se sont déroulées et M.

Jean-Claude GAST a été élu jusqu'en 2014 où il a souhaité se retirer de la sphère politique. Aux élections municipales de 2014, le nouveau président du SMIGIBA est Jacques FRANCOU, maire d'Aspremont et président de la communauté de communes du Haut Buëch. Au 1er janvier 2017, le paysage intercommunal est remodelé, les 9 communautés de communes présentes sur le territoire fusionnent pour partie en 4 communautés de communes. De nouvelles élections se déroulent pour remplacer les élus n'ayant plus de mandats, M. Jacques FRANCOU reste président.

Depuis le 27 mai 2014 et actualisé au 14 mars 2017, l'exécutif de la structure est composé d'un président, Monsieur Jacques FRANCOU et de trois vice-présidents : Monsieur Bernard MATHIEU (maire de Serres et vice-président de la communauté de communes du Sisteronais-Buëch), Monsieur Jean-François CONTOZ (1er adjoint de la commune de la Roche-des-Arnauds et élu de la communauté de communes Buëch-Dévoluy) et Monsieur ROMEO (maire d'Eygalayes dans la Drôme et élu de la communauté de communes des baronnies en Drôme Provençale).

Jusqu'en 2017, la configuration était la suivante : les communautés de communes qui ont 3 communes au moins sur le bassin versant du Buëch, disposent de 3 conseillers communautaires délégués au SMIGIBA. Pour les communautés de communes qui présentent 2 communes sur le bassin versant, seulement 2 élus sont délégués au syndicat. Enfin, pour les communautés de communes qui ne disposent que d'une seule commune sur le bassin versant, seul un délégué siège au SMIGIBA. La gouvernance est basée sur 24 élus communautaires délégués au comité syndical du SMIGIBA.

Depuis la restructuration des intercommunalités au 1er janvier 2017, le syndicat est toujours gouverné par 24 élus délégués par les 4 nouvelles communautés de communes sur la base du principe de représentation substitution des communautés de communes qui ont fusionné.

### ***3.3.3. Autres missions de la structure***

Hormis l'animation du Contrat de Rivière Buëch, le SMIGIBA s'est investi sur de nombreuses autres missions :

- **Mise en cohérence des politiques publiques - Natura 2000**

Le SMIGIBA est actuellement structure animatrice de 6 sites Natura 2000 dont une partie du périmètre est dans le bassin versant du Buëch. Les sites pilotés par le syndicat disposent tous d'un document d'objectifs et sont :

- « Le Buëch », (depuis 2003)
- « Les Gorges de la Méouge », (depuis 2003)
- « Le Marais de Manteyer », (depuis 2015)
- « Dévoluy Durbon Charance Champsaur », (depuis 2015)
- « Céuze, Montagne d'Aujourd'hui, Pic de Crigne, Montagne de Saint Genis », (depuis 2015)
- « Bec de Crigne » (depuis 2015)

De nombreuses actions engagées dans le cadre des documents d'objectifs (DOCOBS) sont cohérentes et s'inscrivent dans la continuité du contrat de rivière. Elles apportent de la connaissance qui permet d'enrichir des actions du contrat de rivière, notamment sur le volet gestion écologique et communication.

- **Élaboration du PAPI d'intention et candidature CIMA POIA**

Le SMIGIBA s'est lancé dans une démarche d'élaboration du PAPI d'intention du bassin versant du Buëch qui a débuté au cours de l'année 2016 et qui a fait suite à la co-construction de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) à l'échelle du bassin de la Durance, dans le cadre du Territoire à Risque Inondation (TRI) « Avignon, basse vallée de la Durance ». Le PAPI d'intention du Buëch a été labellisé le 6 juillet 2017 pour une durée de 3 ans et débute à la signature de la convention financière, le 31 mars 2018.

En complément de l'amélioration de la connaissance sur les aléas inondation et torrentiel qui font l'objet de plusieurs études du PAPI d'intention, le SMIGIBA s'est investi dans un appel à candidature dans le cadre de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA) et du Programme Opérationnel Interrégional des Alpes (POIA) au profit d'aléas complémentaires et réellement présents sur le territoire du Buëch, comme les risques de chute de pierre, de glissement de terrain et de feux de forêts.

- **Assistance technique à maître d'ouvrage - actions hors contrat de rivière**

La crue de novembre 2016 a engendré de nombreux dégâts sur des ouvrages et sur les berges. Le syndicat a été sollicité à plusieurs reprises pour réaliser un diagnostic puis élaborer des propositions d'aménagement. Ainsi, l'assistance technique s'est concentrée sur les communes de la Faurie (reprise d'un ouvrage existant en génie végétal), St Julien en Beauchène (propositions d'aménagement du pont de Baumugne qui présente un risque important de contournement), Trescléoux (érosion d'un chemin rural : propositions d'aménagement, dossier réglementaire et dossier de consultation des entreprises), Chabestan (contournement et destruction d'une prise d'eau d'une ASA : propositions d'aménagement, dossier réglementaire et dossier de consultation des entreprises, suivi des travaux), Barret sur Méouge (destruction d'une prise d'eau potable en rive droite : propositions d'aménagement, dossier de demande de subvention ; enfouissement d'une conduite d'eau potable, érosion de berge en rive gauche : propositions d'aménagement, dossier réglementaire et dossier de consultation des entreprises, suivi des travaux), Eygalayes (propositions d'aménagement du pont de la Saulce qui présente un risque important de contournement, dossier réglementaire et dossier de consultation des entreprises, suivi des travaux), Séderon (risque d'érosion de la place du village, propositions d'aménagement et dossier réglementaire)...

- **Activités scientifiques**

Le SMIGIBA est impliqué dans les comités de suivis de deux thèses de doctorat qui se déroulent sur le Buëch Aval. Les deux thèses sont liées à des travaux portés par EDF, dans un cas à proximité de la confluence avec la Durance sur les communes de Ribiers, Mison et Sisteron et dans le second cas au niveau du barrage de St Sauveur, sur les communes de Serres et Montrond.

Le SMIGIBA est régulièrement sollicité pour témoigner de son expérience et l'équipe d'animation se charge de cette transmission (IUP Métiers de la Montagne Gap, Master Environnement Marseille, Réseau Education Environnement)

- **Projet européen HYMOCARES**

Le Département des Hautes-Alpes est partenaire du projet européen HyMoCARES (HydroMorphological assessment and management at basin scale for the Conservation of Alpine Rivers and related Ecosystem Services) sur la période 2017-2019.

L'objectif du programme est de réaliser un diagnostic des gains écologiques et écosystémiques des travaux de restauration en rivière et de proposer aux gestionnaires un outil pertinent pour l'évaluation de l'état des rivières en zone de montagne. Le SMIGIBA est impliqué dans ce projet dans

le cadre du suivi des travaux de curage recharge réalisés par EDF au niveau du barrage de St Sauveur.

- **Implication dans le projet SAGE Durance**

Les acteurs duranciens engagent les réflexions, échanges et travaux qui aboutiront à un SAGE sur la totalité du bassin versant de la rivière. Sous la houlette du SMAVD, porteur de l'Établissement Public Territorial de Bassin Durance, les acteurs engagent l'élaboration d'un dossier de candidature pour l'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion (SAGE) de la ressource en eau sur la totalité du bassin de la Durance. Le SMIGIBA s'implique fortement dans cette démarche et fait partie de plusieurs commissions.

- **SIG et harmonisation des réseaux de suivi à l'échelle départementale (05)**

Une collaboration avec l'ensemble des collectivités des Hautes-Alpes et des communautés de communes du nord des Alpes de Haute Provence, a permis depuis 2014 la mise en œuvre du SIG mutualisé GéoMAS (Géoportail Mutualisé des Alpes du Sud). Ce système permet aux intercommunalités de mettre en commun les données cartographiques comme le cadastre, l'urbanisme, l'éclairage public, les réseaux humides, les espaces verts, la gestion des déchets ou encore les sentiers de randonnée / VTT.

- **Implication dans les consultations locales**

Le SMIGIBA s'est investi :

- Dans le cadre du classement des cours d'eau,
- Dans la révision du SDAGE 2010-2014 / 2015-2021 et les risques de non-atteinte du bon état écologique ainsi que le programme de mesure associé ;
- A la demande de certaines communes, dans la révision des PLU.

### **3.3.4. Points de vue des acteurs**

#### **Élus**

- *Les élus interrogés reconnaissent que par le passé le SMIGIBA a pu être perçu négativement en raison des contraintes environnementales qui pouvaient peser sur les élus et les agriculteurs locaux. Aujourd'hui, la plupart considèrent plutôt le SMIGIBA comme un allier sur lequel ils peuvent s'appuyer en cas de besoin.*
- *L'intervention du SMIGIBA dans de nombreuses communes du bassin, pour des actions spécifiques ou à leur demande pour répondre à des besoins ponctuels a également favorisé la connaissance et l'appropriation du SMIGIBA par les élus. Les élus considèrent que l'équipe a su faire preuve de beaucoup de pédagogie lors de ces interventions pour expliquer les missions et compétences du syndicat et se faire reconnaître localement.*
- *Ils considèrent par ailleurs que le syndicat a bien su intégrer les communes du bassin de la Méouge en cours de démarche, grâce notamment à une représentation de ce territoire permise par un vice-président. Plus globalement, la représentativité du bassin est bien assurée selon eux par les choix de gouvernance et les rôles de vice-présidents.*

#### **Acteurs économiques**

- *Les agriculteurs interrogés disent avoir des contacts avec les élus, le Président, mais ne se sentent pas suffisamment écoutés, pris en compte et aidés (réparation des tuyaux d'irrigation endommagés par la rivière à la charge des agriculteurs).*
- *Par ailleurs, certains remarquent que le SMIGIBA souffre encore d'une image « écolo » auprès des agriculteurs locaux et n'adhèrent pas de ce fait à ses actions.*

#### **Environnement et activités récréatives**

- Pour les acteurs présents en réunion, la légitimité du SMIGIBA en matière de gestion de l'eau sur le territoire ne fait aucun doute. Ils souhaiteraient d'ailleurs que la compétence GEMAPI puisse être déléguée au SMIGIBA.
- Pour d'autres, certaines actions n'ont pas été suffisamment portées politiquement (les actions mises en œuvre ne l'ayant été que parce qu'obligatoires, notamment continuité écologique). Si les participants estiment nécessaire une sensibilisation plus importante des élus, ils posent aussi comme difficulté potentielle le fait que le SMIGIBA ne dispose pas de la compétence travaux.

#### **Partenaires techniques et financiers**

- Pour l'ensemble des partenaires, le SMIGIBA est aujourd'hui un syndicat structuré et tout à fait légitime en matière de gestion de l'eau. Il paraît par ailleurs tout à fait adapté pour porter la compétence GEMAPI. Ils remarquent qu'il a su cultiver une approche « de service » auprès des petites communes, qui souvent manquent de moyens, et que ceci a favorisé son intégration au paysage local. Par ailleurs, son rôle d'intermédiaire entre les administrations et les élus est perçu comme une vraie plus-value de son intervention. Certains considèrent que son image est toutefois encore parfois négative auprès des agriculteurs locaux.
- Plusieurs partenaires considèrent aujourd'hui regrettable que le syndicat ne dispose pas de la compétence travaux pour intervenir directement. S'ils reconnaissent que cela peut parfois être intéressant d'avoir une certaine indépendance en n'exerçant pas les travaux, ils estiment que ceci empêche l'avancée de certaines actions, notamment sur l'aspect piscicole, où les volontés politiques sont moins importantes. De plus, le travail de conviction que cela demande auprès des maîtres d'ouvrage locaux représente un temps d'animation non négligeable.
- Par ailleurs, l'intégration de la Méouge en cours de démarche est considérée comme une réussite et permet de leur point de vue une gestion territoriale plus rationnelle.

### **3.3.5. Analyse évaluative**

#### **Ce que nous retenons :**

- Le contrat de rivière a bénéficié dès son élaboration d'une structure de bassin créée pour le porter ce qui témoigne de l'engagement et de la volonté politique des décideurs de l'époque. Par ailleurs, une clé de répartition a été mise en place permettant d'incarner une solidarité de bassin versant et montrant l'implication des communes dans ce projet. Au moment de l'adhésion du SIEM cette clé de répartition a été étendue à la Méouge affirmant ainsi une équité de traitement sur le territoire.
- Le portage des démarches Natura 2000 et PAPI permet par ailleurs une cohérence d'intervention et une vision globale des milieux aquatiques et paraît en ce sens tout à fait pertinent. En revanche, il faut noter que le portage des démarches Natura 2000 n'a pas facilité la lisibilité des rôles et responsabilités du SMIGIBA chez les acteurs locaux, ceux-ci (ceux rencontrés) confondant parfois les démarches.
- Le portage du contrat de rivière par le SMIGIBA a par ailleurs permis une bonne représentation politique du territoire, avec l'organisation de conseils syndicaux fréquents et l'instauration de rôles de vice-présidents représentant le territoire. On a noté lors du bilan une bonne appropriation politique du contrat de rivière chez les vice-présidents notamment. Là encore la Méouge a été bien intégrée avec la nomination d'un vice-président représentant ce territoire et lui permettant d'être représenté dans les réunions de bureau.
- Le choix a été fait d'assumer politiquement une stratégie d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'accompagnement des communes. Celle-ci paraît avoir été tout à fait pertinente dans un contexte où l'action du SMIGIBA n'était pas toujours bien perçue de la population locale. Le rapprochement qu'a permis cet accompagnement auprès des communes a en effet participé à une meilleure reconnaissance du syndicat sur le territoire et à un renforcement de sa légitimité.
- En revanche, le fait que le SMIGIBA n'ait pas disposé de la compétence travaux a pu parfois limiter l'avancement de certaines actions, un travail de recherche de maîtres

d'ouvrage étant nécessaire, et parfois assez chronophage. Cela a de plus entraîné certaines difficultés de coordination, des difficultés de communication s'étant fait ressentir entre le SMIGIBA et les maîtres d'ouvrage (difficulté à obtenir les données, à connaître l'avancement des actions).

✎ Enfin, il faut soulever la question de la viabilité financière de la structure du SMIGIBA qui ne dispose pas de fiscalité propre. Celui-ci-ci dispose en effet d'une faible capacité d'auto-financement et dépend donc fortement de subventions publiques. Cette situation a contraint le SMIGIBA a une gestion parfois complexe (contractualisation de prêts) induisant quelques retards de réalisation. Ce fonctionnement sera peut-être amené à être réinterrogée en contexte d'évolution de la structure (prise de compétence GEMAPI et possibilité de taxation) et de changement de politique de financement des partenaires financiers historiques.

### 3.4. Pilotage

#### 3.4.1. Rappel du bilan technique

Le comité de rivière étant l'instance qui accompagne la mise en œuvre du contrat de rivière, il s'est à trois reprises dans la phase d'élaboration, puis au minimum une fois par an depuis 2008, sauf en 2009 car le dernier comité de rivière de l'année 2008 s'est déroulé le 19/12/2008.

Le tableau suivant, montre que la participation des membres du comité de rivière y était toujours importante :

|                        | Dates             | Présents | Absents |
|------------------------|-------------------|----------|---------|
| Phase d'élaboration    | 28 juin 2002      | 13       | 4       |
|                        | 26 mai 2004       | 34       | 7       |
|                        | 14 septembre 2007 | 44       | 8       |
| Phase de mise en œuvre | 19 décembre 2008  | 16       | 10      |
|                        | 23 février 2010   | 16       | 9       |
|                        | 19 janvier 2011   | 37       | 8       |
|                        | 7 février 2012    | 29       | 11      |
|                        | 12 mars 2013      | 39       | 9       |
|                        | 18 février 2014   | 40       | 16      |
|                        | 10 mars 2015      | 29       | 29      |
| Avenant                | 8 mars 2016       | 31       | 26      |
|                        | 21 mars 2017      | 28       | 15      |

Les compte rendus et présentations des comités de rivière sont disponibles sur le site internet du SMIGIBA : <http://www.smigiba.fr/le-smigiba/comite-de-riviere/>. Une réflexion en prévision de la modification de la composition des membres du comité de rivière a été initiée en 2016 avec les services de la Préfecture mais n'a pas abouti à ce jour.

Par ailleurs, à chaque étude sont associés un comité technique et un comité de pilotage qui se réunissent périodiquement pour assurer son suivi.

Les élus du SMIGIBA se sont réunis en **conseil syndical** en moyenne 6 à 7 fois par an, ce qui représente 65 comités syndicaux depuis 2008. Les notes de préparations et comptes rendus sont consultables sur le site internet du SMIGIBA : <http://www.smigiba.fr/ressources/compte-rendu/> et les délibérations et présentations sont également téléchargeables depuis les élections de 2014.

Afin de préparer les conseils syndicaux, les élus **membres du bureau** se réunissent régulièrement pour décider des orientations et préparer les décisions à prendre en conseil syndical. Les comptes rendus sont disponibles au SMIGIBA et ne sont pas en ligne.

### 3.4.2. Points de vue des acteurs

#### Élus

- *Pour les élus rencontrés, les réunions et instances organisées par le SMIGIBA dans le cadre du contrat de rivière sont satisfaisantes. Les réunions sont intéressantes, efficaces, et les informations passent très bien. Les conseils syndicaux sont également satisfaisants, avec un avis qui est demandé systématiquement à l'assemblée et des débats intéressants qui émergent. Les bureaux sont également décrits comme très efficaces, avec une facilité de circulation des informations entre membres.*
- *Certains évoquent en revanche des difficultés pour certains délégués à jouer leur rôle de relais d'information auprès de leurs communautés de communes. Il faudrait selon eux que des règles puissent être établies pour faciliter la transmission et le partage des informations.*

#### Acteurs économiques

- *Les participants à la réunion évoquent certains échanges bilatéraux en lien avec des actions spécifiques, mais regrettent de ne pas avoir disposé de lieux d'échange et de débat pour mieux suivre les actions et avoir une vision globale du contrat de rivière.*
- *Certains n'ont pas eu connaissance de l'existence du bilan à mi-parcours et auraient souhaité bénéficier d'une vision des avancées et évolutions permises ou non par les actions mises en œuvre.*

#### Environnement et activités récréatives

- *Une concertation très importante a été menée pendant les 5 à 6 années qui ont précédé la signature du contrat. Les représentants de la pêche ont travaillé avec les agriculteurs et les carriers notamment. Les participants qui ont été associés au départ regrettent que la concertation se soit réduite depuis : le seul rendez-vous actuel est le comité de rivière annuel qui ne permet pas de véritables échanges.*

#### Partenaires techniques et financiers

- *L'ensemble des partenaires déclarent avoir apprécié l'organisation et le pilotage de la démarche basés sur des comités de pilotage et des comités techniques adaptés et efficaces qui ont permis de bien partager les orientations techniques et de co-construire les actions. L'animation de ces réunions est bien faite selon eux. Les comptes-rendus systématiques ont également été appréciés, ainsi que les documents envoyés avant la réunion.*
- *L'Agence de l'eau souligne l'effort particulier fait par le SMIGIBA pour organiser et maintenir un comité de rivière régulier permettant de toucher un cercle large d'acteurs. La bonne mobilisation des partenaires a également permis des échanges fructueux.*
- *Le Conseil Départemental 26 signale qu'il souhaiterait pouvoir disposer d'une vision des enjeux techniques et besoins /volontés politiques spécifiques sur le sous bassin de la Méouge.*

### 3.4.3. Analyse évaluative

#### Ce que nous retenons :

- La stratégie de pilotage mise en place pour coordonner la démarche et concerter les

acteurs semble avoir été tout à fait adaptée. On note en effet une bonne fréquence du comité de rivière ainsi que de bons taux de participation et une valorisation systématique des échanges ainsi qu'une bonne fréquence des conseils syndicaux et des bureaux.

- ✎ Par ailleurs, la mise en place de comités techniques et de comités de pilotage témoigne d'un certain pragmatisme permettant un bon suivi des actions par les partenaires.
- ✎ On note que la mise en œuvre du contrat de rivière a été l'occasion de multiples partenariats sur le territoire comme au dehors qui ont augmenté l'opérationnalité de la démarche et sa visibilité.
- ✎ Les réunions de bilan réalisées pour la présente évaluation ont connu une mobilisation moyenne, difficile de ce fait à interpréter. Toutefois, elles ont permis de faire remonter quelques attentes : on note une volonté chez les acteurs économiques (notamment agriculteurs) d'être impliqués plus étroitement dans la démarche et le constat chez une majorité d'un manque d'instances permettant de concerter les acteurs locaux sur les projets au-delà de l'information prodiguée en comité de rivière. Cette instance est avant tout informative et ne permet pas de leur point de vue de pouvoir réellement contribuer aux actions.

## 3.5. Communication / sensibilisation

### 3.5.1. Rappel du bilan technique

**Le volet de communication et sensibilisation a été engagé à hauteur de 129 k€ sur la période 2008-2017, soit un taux de réalisation de 45 % par rapport au prévisionnel financier et taux de subvention de 78 % et un autofinancement de 28 k€.**

Les principales actions sur ce volet sont les suivantes :

- **Edition d'un bulletin d'information « au fil du Buëch »**

Le SMIGIBA réalise chaque année un bulletin d'informations permettant de rendre compte de ses activités, des événements liés à la rivière et aux milieux aquatiques dans la vallée du Buëch. Celui-ci est distribué à tous les habitants du territoire par la poste soit environ 15 300 envois.

Cette action s'est poursuivie durant les deux années de l'avenant afin de maintenir une communication régulière avec les riverains de la vallée.

Au total, 11 bulletins d'informations sont parus entre 2005 et 2017 soit 9 entre 2008 et 2017. Le SMIGIBA en assure la ligne éditoriale et le contenu, la conception infographique et l'impression sont confiées à des prestataires extérieurs.

- **Création d'un site internet**

Par ailleurs, un site internet a été créé en 2009 et permet d'informer des dernières actions entreprises, de suivre les débits en direct, de consulter les compte rendus des comités syndicaux et comités de rivière,...

- **Édition d'un guide d'entretien à destination des riverains**

Un guide à destination des riverains a été élaboré en 2011 et distribué à l'ensemble des riverains de la vallée du Buëch. Il permet de communiquer sur la richesse et le fonctionnement des cours d'eau de la vallée et aborde également l'aspect législatif lié aux milieux aquatiques. Ce bulletin a été distribué à l'ensemble de la population de la vallée du Buëch.

- **Programmes de sensibilisation des scolaires au patrimoine rivière du bassin versant**

Depuis 2008, des programmes de sensibilisation sur l'eau et le patrimoine naturel des rivières de la vallée ont été mis en œuvre auprès des classes de cycle III des écoles primaires du territoire du SMIGIBA. Un roulement de 3 années permet à l'ensemble des classes de la vallée de bénéficier de ces animations.

Dans le cadre de l'avenant, les actions de sensibilisation en milieu scolaire se sont poursuivies sur la base du volontariat des écoles. Un partenariat est également établi avec le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales pour une meilleure cohérence entre les programmes proposés par le PNR et le SMIGIBA.

Chaque année depuis 2009, six classes de CM1/CM2 ont bénéficié de ces interventions, soit environ 170 élèves par an et plus de 1000 élèves sur la durée du contrat de rivière.

Par ailleurs en 2017, des sorties à la journée ont été organisées avec les 4 classes de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> du collège Serres et les 4 classes de 6<sup>e</sup> du collège de Veynes, soit également 200 élèves. Ces sorties ont été animées par Clémentine GAND et Antoine GOURHAND du SMIGIBA ainsi que l'animateur de l'AAPPMA la Truite du Buëch.

- **Création d'outils d'information du public**

Des outils de communication ont été créés pour sensibiliser le grand public aux enjeux de la gestion des cours d'eau

Plusieurs « journées de l'eau » ont été organisées, à raison d'une journée par an entre 2012 et 2014. Le public visé est principalement les familles, en 2012 à Laragne, en 2013 à Lus-La-Croix-Haute et en 2014 à La Roche des Arnauds. Ce qu'il ressort de ces journées, c'est que le public touché a été très local, c'est-à-dire que seules les familles des communes concernées par un événement se déplaçaient. Fort de ce constat, le SMIGIBA s'est investi et a participé à d'autres événements locaux, dont la portée a été beaucoup plus importante. Des animations nature proposées dans le cadre de Natura 2000 complètent ce dispositif

Le syndicat a par ailleurs fait réaliser un nouveau logo pour avoir une identité visuelle plus claire.

De plus, suite aux différentes réunions publiques ou aux retours des élus locaux, il a été identifié le besoin de valoriser la vallée et la rivière et de pouvoir avoir un outil de vulgarisation du fonctionnement du cours d'eau, notamment en ce qui concerne les enjeux environnementaux et les questions de transport solide. Aussi, un film a été réalisé en plusieurs volets pour expliquer le fonctionnement de la rivière, le rôle du syndicat et les différents enjeux liés à la gestion des milieux aquatiques.

- **Investissement dans la presse locale**

Des articles de journaux sont régulièrement consacrés aux actions portées dans le cadre du Contrat de rivière : lors de la tenue d'un comité de rivière, d'un conseil syndical ou pour valoriser l'accompagnement technique du SMIGIBA sur une commune. Ces articles paraissent le plus souvent

dans le Dauphiné Libéré et on en compte en moyenne deux par mois soit une estimation de plus de 200 articles sur la durée du Contrat de rivière.

A la demande des communes, des articles sont également rédigés pour paraître dans les bulletins municipaux (environ deux à trois fois par an).

### **3.5.2. Points de vue des acteurs**

#### **Élus**

- *En la matière, les élus considèrent que le SMIGIBA fait du bon travail avec les moyens dont il dispose. Le site internet, le film, les activités pour les scolaires sont les points forts de ce volet. Il faudrait sans doute en faire plus car beaucoup de personnes ne connaissent pas la structure, ne lisent pas le journal du syndicat (pas plus qu'ils ne lisent les bulletins municipaux). Il faudrait selon certains accorder des moyens supplémentaires au SMIGIBA et recruter un poste spécifique sur ces aspects.*
- *Le travail de sensibilisation dans les écoles recueille l'assentiment de tous, et à l'unanimité les élus souhaiteraient que ces actions continuent.*

#### **Acteurs économiques**

- *Pour les agriculteurs, ce volet est globalement satisfaisant. Du travail a été fait, mais peu d'informations sont données sur les travaux réalisés et la communication sur les actions agricoles n'est pas suffisante.*
- *Pour EDF, c'est dynamique et l'entreprise apprécie d'être associée. Ce qu'elle estime regrettable, c'est que les maîtres d'ouvrages ne sont pas tous associés à l'élaboration des documents de communication qui les concernent. A l'avenir, elle souhaite être d'avantage associée à certaines actions de communication et plus de visibilité pour les opérations qu'elle mène.*

#### **Environnement et activités récréatives**

- *La satisfaction des participants à la réunion à l'égard de ce volet est générale. De gros efforts ont été faits en matière de communication : il n'y avait rien avant. Les actions menées à l'égard des scolaires ont été décrites avec satisfaction et même enthousiasme par les deux participants qui en ont bénéficié ou animé. La réhabilitation des adoux a donné lieu à une cartographie et un porté à connaissances qui font qu'aujourd'hui tout le monde connaît les problématiques de débit et d'adoux.*
- *Les débats ont mis en évidence l'enjeu très important de la communication sur le bassin versant et aussi toutes ses difficultés : un manque de réceptivité global et le coût de la communication dont l'enjeu n'est pas forcément bien compris par tous. Le SMIGIBA n'est pas encore largement connu. « Le fil du Buëch », distribué à tous les habitants est de très bonne qualité mais sa lecture apparaît comme réservée aux initiés.*
- *Une vraie stratégie de communication est à construire pour changer les regards sur la rivière, mettre en évidence sa valeur patrimoniale, qu'elle ne soit plus considérée seulement comme un risque, voire un égout. Cela implique du temps et des compétences pour adapter le discours et le rendre accessible aux différents publics : élus, agriculteurs, jeunes, grand public... qui n'ont pas les mêmes besoins d'information. Il est préconisé aussi de diversifier les médias en fonction des publics (Dauphiné Libéré, Facebook...).*
- *Plus largement, la communication est considérée comme un vrai métier requérant des personnes qualifiées, au sein du SMIGIBA ou mandatées pour, et qui puissent s'y consacrer.*

#### **Partenaires techniques et financiers**

- *Pour les partenaires rencontrés, l'enjeu de communication était important dans le cadre du contrat de rivière car la démarche était nouvelle et le syndicat était jeune ce qui lui demandait donc d'asseoir sa légitimité. De ce point de vue, les objectifs leur semblent avoir été bien remplis car le SMIGIBA fait aujourd'hui partie du paysage local.*
- *Par ailleurs, ils estiment que beaucoup d'actions ont pu être réalisées : ils citent notamment le site internet, bien fait et dont ils sont nombreux à se servir régulièrement, mais aussi le bulletin d'information, les manifestations grand public et les animations scolaires.*

- Plus précisément, les journées grand public leur paraissent intéressantes mais certains signalent que les gens touchés sont majoritairement un public d'initiés. Ces actions n'engendreront donc pas selon eux de changement de pratiques... Le journal d'information est bien connu (hormis du Conseil Départemental 26 qui ne l'a pas reçu) et apprécié, ils remarquent qu'ils en entendent de plus en plus parler par les acteurs locaux. Enfin, le site internet est satisfaisant et présente l'intérêt de permettre plusieurs niveaux de lecture en fonction des besoins des visiteurs.
- Un partenaire considère que l'implication dans la communication a été moins importante dans la seconde moitié du contrat de rivière, l'équipe d'animation ayant été rattrapée par d'autres priorités.
- Un autre, estime que la représentation du SMIGIBA dans des instances au niveau « grand bassin » fait également partie du travail de communication qu'il mène et ceci est très positif car donne une visibilité et un écho aux actions menées y compris en dehors du bassin versant.
- Enfin, la Région précise que ces modalités de financement concernant la communication et la sensibilisation scolaire ne seront plus les mêmes à l'avenir et que ces actions ne seront plus financées.

### 3.5.3. Analyse évaluative

#### Ce que nous retenons :

*En guise de précaution, il est nécessaire de préciser ici que le bilan du fonctionnement de la procédure a consisté en une analyse des moyens de communication/information mis en œuvre et non de leurs effets sur les publics visés. Ce type d'ambition aurait nécessité un travail quantitatif plus poussé (nombre de personnes touchées, enquête grand public, etc.) et une analyse de l'évolution du niveau de connaissance et d'appropriation de la démarche. A cet égard, les points soulevés ici sont basés sur l'analyse des moyens ainsi que sur l'appréciation des acteurs rencontrés, ces derniers pouvant ne pas être représentatifs de l'ensemble des acteurs/ publics concernés par ces initiatives de communication / information.*

- Nous constatons en premier lieu que cette thématique a bénéficié d'emblée et tout au long de la mise en œuvre du contrat de rivières d'une attention particulière. En effet, un bulletin d'information a vu le jour dès la phase d'élaboration du Contrat de rivière. Celui-ci a permis au Contrat de Rivière de faire état des principaux projets en cours ou à venir, selon une fréquence qui s'adaptait bien à la temporalité des projets. Il convient de souligner la qualité du bulletin produit et les efforts d'illustrations et de pédagogie réalisés dans ce cadre.
- Cet investissement s'est également manifesté par la mise en place de plusieurs initiatives variées (guide d'entretien à destination des riverains, film, articles de presse, participation aux événements locaux...) permettant d'une part au syndicat de s'investir dans la vie locale et d'autre part de donner quelques outils de valorisation des travaux aux communes. Une attention particulière a été accordée à la pédagogie (notamment avec la réalisation d'un film) et à toucher un public large (notamment avec la création d'un site internet de qualité).
- Le développement d'animations auprès du public scolaire a également fait l'objet d'un investissement stratégique dès le démarrage du contrat et sur toute sa mise en œuvre. Ainsi, 170 élèves du territoire ont pu bénéficier d'interventions scolaires chaque année, soit plus de 1000 élèves. Le syndicat a pris à sa charge la conception d'animation permettant d'aborder l'ensemble des thématiques liées à l'eau sur le territoire. Le choix d'un système de rotation sur 3 années nous paraît tout à fait judicieux et un bon moyen de toucher l'ensemble des enfants du bassin versant.
- Les acteurs rencontrés ont témoigné d'une bonne connaissance globale du contrat de rivière et de ses réalisations. Toutefois, certains ont exprimé sur souhait d'être mieux impliqués dans les choix des messages qui les concernent.
- Enfin, les travaux sur le seuil des Savoyons ont semble-t-il manqué d'une communication spécifique permettant aux habitants et acteurs locaux de mieux comprendre leur utilité et leur bien-fondé. Plus généralement, les actions du volet B2

sont encore mal comprises et appropriées par les acteurs rencontrés et justifieraient sans doute une communication spéciale.

### 3.6. Pour conclure...

Le contrat de rivière « Buëch vivant, Buëch à vivre » a permis l'émergence d'une dynamique collective importante sur le territoire via la structuration d'un syndicat à l'échelle du bassin versant et la mise en place de partenariats nombreux et variés. Dans ce cadre, une équipe d'animation compétente et efficace, cheville ouvrière de la mise en œuvre des actions, a pu être recrutée.

Son élaboration a donné lieu à un important enrichissement de la connaissance des milieux, permettant de disposer d'une vision globale et à l'identification de priorités de gestion pour le bassin. Ces objectifs ont été déclinés en un programme d'actions multithématiques et cohérent.

Il a donné lieu à la réalisation de nombreuses actions et totalise un taux de réalisation global satisfaisant. Certains projets d'ampleur ont notamment pu être mis en place : entretien pluriannuel de la végétation, lutte contre la renouée du japon, construction de stations d'épuration et suivi qualité, diagnostic des adoux, travaux de digues, ... Une capitalisation de la connaissance au long cours et le développement d'une expertise sur le cours d'eau a également permis de faire émerger une démarche PAPI à l'échelle du bassin versant.

Sa programmation sur sept années lui a donné un pas de temps nécessaire pour la réalisation de ces actions ambitieuses qui nécessitent une programmation et une organisation sur du long terme. Certaines ont d'ailleurs dû être finalisées dans le cadre de l'avenant. En revanche, cette durée initiale sur 7 ans a engendré quelques difficultés de planification financière liées à l'évolution des enjeux, des modalités de financement des partenaires, ou de la réglementation. L'animation du contrat de rivière a donc demandé une capacité d'adaptation importante de la part de l'équipe d'animation, et une certaine souplesse chez les partenaires financiers. L'intégration de la Méouge en cours de démarche a également représenté un défi spécifique dont il est possible à l'heure de l'évaluation de tirer un bilan positif en termes politiques et techniques.

Par ailleurs, il faut souligner la complexité et la spécificité d'une animation territoriale sur le bassin du Buëch, caractérisé par une bonne qualité de l'eau, un patrimoine riche, un fonctionnement en tresse rare et un charriage alluvionnaire complexe à analyser. Il semble en effet que l'enjeu soit de tenir dans une même démarche :

- D'une part des aspirations ambitieuses en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques encouragées notamment par les partenaires techniques et financiers et intéressant certains organismes scientifiques extérieurs,
- et d'autre part, des intérêts locaux qui ignorent parfois ces enjeux trop éloignés de leurs préoccupations premières où difficiles à appréhender (question du transport solide, gestion des adoux, continuité écologique).

Dans ce cadre, le contrat de rivière s'est confronté à des thématiques ambitieuses et complexes qui, sur d'autres territoires, sont souvent traitées dans le cadre d'un deuxième voire d'un troisième contrat de rivière (travail sur la définition d'un espace de bon fonctionnement, mise en place d'un PGRE) au risque parfois pour le SMIGIBA d'endosser un rôle dépassant ses compétences et ne facilitant pas son ancrage territorial.

Compte-tenu de ces difficultés, l'investissement stratégique du SMIGIBA auprès des communes pour de l'accompagnement ou de l'assistance à maîtrise d'ouvrage paraît avoir été tout à fait pertinent, voire indispensable pour assurer une appropriation locale de la démarche. Ce travail a en effet permis de donner une visibilité et une légitimité aux actions du contrat de rivière dans un contexte préalable où celui-ci n'était pas toujours bien perçu localement. Par ailleurs, un objectif de

communication et de pédagogie a été identifié pour continuer à travailler sur l'appropriation des enjeux du bassin et s'est concrétisé par des actions de sensibilisation très intéressantes.

### 3.7. ANNEXES

➔ *Liste des personnes interrogées individuellement :*

|   |                      |                                   |
|---|----------------------|-----------------------------------|
| <b>SMIGIBA</b>                                  | Carolyne VASSAS      | Directrice                        |
|   | Antoine GOURHAND     | Ingénieur Territorial             |
|   | Cyril RUHL           | Technicien de rivière             |
|   | Jacques FRANCOU      | Président                         |
|   | Georges ROMEO        | Vice-président                    |
|   | Mathieu BERNARD      | Vice-président                    |
|   | Jean-François CONTOZ | Vice-président                    |
|   | Eric BURLET          | Ancien animateur                  |
| <b>Agence de l'eau RMC</b>                      | Hélène JEHTRIT       | Chargée de mission                |
|   | Laurent Bourdin      | Chef de service                   |
| <b>Région PACA</b>                              | Thierry CORNELOUP    | Chargé de mission                 |
| <b>Conseil Départemental Drôme</b>              | Nathalie LESAFFRE    | Chargée de mission                |
| <b>Agence Française pour la Biodiversité 05</b> | Yannick POGNART      | Inspecteur de l'environnement     |
| <b>Conseil Départemental des Hautes Alpes</b>   | Isabelle CHOUQUET    | Chef de service                   |
| <b>Direction Départemental des Territoires</b>  | Marc FIQUET          | Service Eau, environnement, forêt |
|   | Eric CANTET          | Responsable Unité eau et milieux  |
| <b>Chambre d'agriculture 05</b>                 | Hervé MOYNIER        | Animateur Irrigation              |
|   | Baptiste VIALLET     | agriculteur                       |

➔ *Liste des participants aux focus groupes :*

#### Activités économiques

|                                    |                      |   |
|------------------------------------|----------------------|---|
| <b>Eleveur ovins-caprins</b>       | Jean Marie BLANCHARD | Président de l'ASA des irrigants du Buëch, résidant à Sigottier   |
| <b>Exploitant sur Aspremont</b>    | Jean Michel EYRAUD   | Adhérent des ASA du Buëch et de Chabestan, vice-président FDSIGE  |
| <b>Agriculteur et éleveur ovin</b> | Pierre REYNAUD       | Président de l'ASA des arrosants de Chabestan et du canal de Champcrose, conseiller municipal de Chabestan depuis 3 mandats |
| <b>EDF Hydraulique</b>             | Géraldine DUVOCHEL   | unité de production Méditerranée, mission concessions   |
| <b>Transalpes</b>                  | Jacques VATBOIS      |   |

### Elus amont

|                           |                     |                  |
|---------------------------|---------------------|------------------|
| <b>Aspremont</b>          | Jacques FRANCOU     | maire            |
| <b>Chabestan</b>          | Thierry FODERA      | maire            |
| <b>Furmeyer</b>           | Guy PITAUAL         | maire            |
| <b>Lafaurie</b>           | Christiane ACANFORA | maire            |
| <b>Montmaur</b>           | Georges LESBROS     | maire            |
| <b>Oze</b>                | Rémy FREY           | maire            |
| <b>Veynes</b>             | Joël BOURBOUSSE     | adjoint au maire |
| <b>Lus la Croix Haute</b> | Yves GAILLARD       | adjoint au maire |
| <b>Sigottier</b>          | Michèle REYNAUD     | maire            |

### Elus aval

|                          |                 |                  |
|--------------------------|-----------------|------------------|
| <b>Serres</b>            | Bernard MATHIEU | maire            |
| <b>Garde-Colombe</b>     | Edmond FRANCOU  | maire            |
| <b>Mison</b>             | Jean Louis RE   | adjoint au maire |
| <b>Saint Pierre Avez</b> | Alain LAUGIER   | maire            |
| <b>Val Buëch Méouge</b>  | Gérard NICOLAS  | maire            |

### Environnement et activités récréatives

|  |                     |   |
|--|---------------------|---|
| <b>AAPPMA « La truite du Buëch »</b>             | Jean Pierre CHOFFEL | Président   |
| <b>Fédération départementale de pêche 05</b>     | David DOUCENDE      | Chargé de mission   |
| <b>Ecole de la Roche des Arnauds</b>             | Pascale FEVRE       | enseignante   |
| <b>FNE Provence Alpes Côte d'Azur</b>            | Bernard PATIN       | représentant de au Comité de bassin et membre de la Société Alpine de Protection de la Nature (SAPN), |
| <b>Société Alpine de Protection de la Nature</b> | Elise RIVOAL        | membre  |
| <b>Camping du plan d'eau de Veynes</b>           | Arnaud CANNARD      | directeur   |